Nations Unies S/PV.8006



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8006[e] séance

Mercredi 19 juillet 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Liu Jieyi	(Chine)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Fernández Revollo
	Égypte	M. Moustafa
	États-Unis d'Amérique	M[me] Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ndiaye
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Kyslystsya
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Renforcement des capacités de l'Afrique en matière de paix et de sécurité

Lettre datée du 5 juillet 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2017/574)

17-21978 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Renforcement des capacités de l'Afrique en matière de paix et de sécurité

Lettre datée du 5 juillet 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2017/574)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Allemagne, du Bangladesh, de la Belgique, du Botswana, du Brésil, du Canada, du Danemark, de Djibouti, de l'Estonie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irlande, d'Israël, du Kenya, du Koweït, du Mali, du Maroc, de la Namibie, du Nigéria, de la Nouvelle-Zélande, de l'Ouganda, des Pays-Bas, du Pakistan, du Pérou, du Portugal, de la République de Corée, du Rwanda, de la Turquie, et de la République bolivarienne du Venezuela à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39, du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Smail Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39, du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également S. E. M. João Pedro Vale de Almeida, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M. Stephane Ojeda, Chef adjoint de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/574, qui contient le texte d'une lettre datée du 5 juillet 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de réflexion sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je tiens, pour commencer, à remercier le Gouvernement chinois d'avoir convoqué la présente séance consacrée au renforcement des capacités de l'Afrique en matière de paix et de sécurité.

Dans les premiers jours de mon mandat de Secrétaire général, j'ai assisté au Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba. Je voulais inaugurer avec l'Union africaine une nouvelle ère de coopération, fondée sur une certitude fondamentale. Je suis fermement convaincu que la communauté internationale doit faire évoluer son discours au sujet de l'Afrique et mettre en place une plateforme de coopération renforcée, qui tienne compte de l'énorme potentiel et des immenses promesses que recèle l'Afrique.

En matière de paix et de sécurité, l'Union africaine et l'ONU ont toutes deux intérêt à renforcer les mécanismes conçus pour désamorcer les conflits avant qu'ils s'intensifient, et pour les gérer efficacement quand ils éclatent. Le renforcement des capacités africaines est essentiel tant dans le contexte de notre réponse collective aux défis à la paix et à la sécurité internationales que pour l'autosuffisance du continent africain. Voilà pourquoi, le 19 avril, j'ai signé avec le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Notre objectif commun est de travailler étroitement sur la base des principes de respect mutuel et d'avantage comparatif dans toutes les phases du cycle d'un conflit et de le faite de façon systématique, prévisible et stratégique. Nous sommes résolus à institutionnaliser ce partenariat par le biais de consultations officielles annuelles entre les chefs des secrétariats des deux organisations. Le Cadre inclut quatre domaines d'action clefs. Le premier est la prévention du confit par la médiation et l'instauration d'une paix durable; le deuxième est la réponse au conflit; le troisième est la lutte contre les causes profondes di conflit; et le quatrième est l'examen et le renforcement permanents de notre partenariat. Je voudrais aborder tour à tour chacun de ces points.

Premièrement, s'agissant des efforts conjoints visant à prévenir le conflit par la médiation et à instaurer une paix durable, la mise en œuvre efficace du Cadre requiert de l'ONU et de l'Union africaine qu'elles mènent des actions coordonnées et complémentaires. Il nous faut identifier les causes sous-jacentes du conflit, œuvrer étroitement pour développer des analyses conjointes, partager l'information et nous efforcer de parvenir à une compréhension commune des problèmes permettant une réaction rapide. Cela inclut des aspects

clefs d'une collaboration permanente, comme les bons offices et la médiations, les questions électorales, les droits de l'homme et l'aide humanitaire.

Il est essentiel aussi de veiller à ce que nous fassions fond sur notre travail avec les mécanismes sous-régionaux visant à régler les différends politiques. En Gambie, par exemple, le solide leadership des pays de l'Afrique de l'Ouest, avec l'appui de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union africaine et de l'ONU, a contribué de façon importante à régler par la voie pacifique une crise politique. Et au Soudan du Sud, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union africaine et l'ONU ont activement coordonné leurs efforts pour parvenir à une paix durable, notamment au travers d'un appel conjoint à la cessation immédiate des hostilités et d'un dialogue politique global et sans exclusive.

Deuxièmement, s'agissant de la réponse au conflit, l'Union africaine et les différentes organisations sous-régionales ont consenti des efforts colossaux pour mettre sur pied et rendre opérationnelle la Force africaine en attente et sa Capacité de déploiement rapide. Au titre de notre nouveau Cadre, nous espérons appuyer plus avant le renforcement de la Force et créer des synergies avec le Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Il nous faut aussi promouvoir des efforts coordonnés pour faire face aux nouvelles menaces asymétriques à la paix et à la sécurité, comme le terrorisme et l'extrémisme violent.

En Somalie, l'ONU continue de fournir un appui logistique et technique et une formation à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et à l'Armée nationale somalienne. Malgré de nombreux défis, cette coopération a permis d'obtenir des résultats concrets et de réaliser des progrès essentiels, comme les élections qui se sont tenues avec succès dernièrement. Je crois fermement que grâce à un financement prévisible et un appui renforcé à l'AMISOM, conjugués à une action coordonnée pour renforcer les capacités de l'Armée et de la Police nationales somaliennes, on pourra vaincre les Chabab, ouvrant la voie à un avenir plus pacifique pour les Somaliens et au-delà. Il c'est là une occasion que nous ne devons pas laisser passer.

Au Mali, nous devons intensifier notre engagement collectif pour appuyer plus avant le processus de paix, en nous concentrant sur le rétablissement et l'élargissement de l'autorité de l'État. Je salue l'initiative du Groupe de cinq pays du Sahel de créer une force conjointe et j'espère que le Conseil de sécurité reconnaîtra l'importance que la force dispose d'un mandat solide et bénéficie d'un financement crédible. Dans le bassin du lac Tchad, nous devons continuer d'appuyer la lutte que mènent l'Union africaine et la Force multinationale mixte contre Boko Haram ainsi que les autres initiatives régionales tendant à contrer le terrorisme et l'extrémisme violent, si possible avec un appui efficace.

Le troisième pilier du Cadre commun ONU-Union africaine porte sur la lutte contre les causes profondes du conflit et souligne notre détermination à accroître la coopération en matière de consolidation de la paix et de l'état de droit. La durabilité de la paix et la poursuite du développement requièrent de renforcer les institutions nationales pour remédier aux causes profondes du conflit,

Quatrièmement, nous devons insister sur l'importance d'établir un processus d'examen et de renforcement permanents du partenariat à travers des consultations régulières et la coordination. Cela inclura l'échange de personnels, le déploiement de missions conjointes d'établissement des faits; le renforcement de la coopération s'agissant de promouvoir les infrastructures de paix nationales; la mobilisation de fonds pour les opérations de paix de l'UA autorisées par le Conseil de sécurité; et la prévention de l'extrémisme violent et du flux illicite d'armes et de munitions. Le Cadre souligne aussi combien il importe de promouvoir plus avant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le renforcement des capacités africaines en matière de paix et de sécurité nécessite un financement adéquat, en temps voulu et prévisible des opérations de soutien à la paix de l'UA. En mai, j'ai soumis un rapport (S/2017/454), en application de la résolution 2320 (2016) du Conseil de sécurité, dans laquelle on s'est félicité de la décision des dirigeants africains de financer à hauteur de 25 % les opérations de soutien à la paix de l'UA, ainsi que d'un engagement en phase avec l'objectif de l'UA d'être autonome et de prendre en mains les questions liées à la paix et à la sécurité. Mon rapport comportait des propositions concernant le financement de ces opérations et insistait sur l'importance du suivi des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine par le biais de mécanismes des droits de l'homme robustes et efficaces et d'un cadre de conduite et de discipline. L'Union africaine s'attache à renforcer ces capacités et l'ONU est prête à lui fournir l'appui dont elle a besoin.

Dans leur ensemble, le Cadre commun ONU-UA, le Fonds pour la paix et l'adoption de la résolution 2320 (2016) représentent des pas importants

dans le cadre de nos efforts visant à redynamiser la coopération avec l'Union africaine. Je m'engage à continuer de travailler avec tous les membres du Conseil pour élever le niveau de notre coopération aux fins d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables dans tout le continent africain, et j'espère que les délibérations sur cet important thème porteront fruit.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Chergui

M. Chergui (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée de faire un exposé au Conseil sur un thème aussi important que le renforcement des capacités en matière de paix et de sécurité en Afrique. Je voudrais remercier la République populaire de Chine de l'invitation qui m'a été adressée à la Commission de l'Union africaine et à moi personnellement. Je suis heureux de prendre la parole au Conseil sous la présidence de la Chine, qui contribue de façon inestimable à la paix et à la sécurité en Afrique. À cet égard, je voudrais rappeler le don de 100 millions de dollars que la Chine a fait pour appuyer le renforcement de la Force africaine en attente ainsi que les contributions qu'elle a faites régulièrement ces dernières années à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), pour ne citer que ceux-ci.

Je remercie aussi le Secrétaire général de sa communication détaillée et voudrais saluer son engagement indéfectible en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, ainsi que ses efforts inlassables visant à consolider et à promouvoir plus avant le partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'ONU, notamment en matière de paix et de sécurité. Je voudrais l'assurer de tout le respect et du plein appui de l'Afrique.

L'Union africaine est un partenaire indispensable dans la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique. Par ces efforts, elle contribue régulièrement à la tâche consistant à relever les défis mondiaux à la sécurité, qui deviennent de plus en plus complexes et transnationaux – transrégionaux, en fait. Ces 10 dernières années, l'Union africaine a mandaté ou autorisé le déploiement de plus de 100 000 personnels en uniforme ou civils, dont beaucoup dans quelques-uns des environnements les plus dangereux et les plus explosifs au monde, à un prix humain énorme. À cet égard, il convient de rappeler qu'au cours des 10 dernières années, les pertes subies par les contingents africains déployés dans des opérations de soutien à la paix ont dépassé celles de l'ensemble des missions de maintien de la paix des Nations Unies au cours des 70 dernières années. Cette réalité indéniable démontre l'attachement des Africains et de l'Union africaine à une paix et une stabilité durables sur le continent.

Malgré ces sacrifices et cet engagement, les contingents africains sont confrontés à certaines des situations les plus difficiles en raison du caractère inadéquat des éléments habilitants et des multiplicateurs de force, ainsi que de l'insuffisance des ressources financières. La semaine dernière, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a déclaré que l'AMISOM avait mené à bien son mandat au cours de la dernière décennie, sur la base d'une étude sur les enseignements tirés récemment réalisée par la Commission de l'Union africaine. Cependant, l'AMISOM reste la Mission qui a le moins de ressources en comparaison avec d'autres missions régionales ou internationales d'imposition de la paix ayant des mandats similaires. C'est dans ce contexte que je voudrais soumettre à l'examen du Conseil quelques propositions sur la meilleure façon d'appuyer les capacités africaines en matière de prévention et de réponse efficace aux défis qui se posent à la paix et à la sécurité en Afrique.

Premièrement, l'ONU et la communauté internationale doivent promouvoir une coopération et une cohérence stratégiques accrues dans le cadre de la prévention des conflits en Afrique. La prévention des conflits demeure l'outil de gestion des conflits le plus efficace par rapport aux sommes dépensées, et pourtant c'est celui auquel on consacre le moins de ressources. C'est pourquoi je voudrais proposer au Conseil que la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de l'ONU adoptent une approche institutionnelle permettant des consultations en temps réel, ainsi que des évaluations et des analyses conjointes afin de recommander à nos organes décisionnels respectifs des options cohérentes visant à prévenir les conflits en temps voulu, y compris, mais pas seulement, la diplomatie préventive. Le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, qui a été signé en avril 2017, constitue une bonne base sur laquelle institutionnaliser cette pratique. J'ai déjà créé au sein du Département paix et sécurité de l'Union africaine un secrétariat interne chargé d'élaborer une matrice de mise en œuvre de ce cadre commun, et un personnel spécialisé a été affecté à cet objectif.

Entre autres priorités concrètes auxquelles nous travaillons dans le domaine de la prévention des conflits, nous nous employons à renforcer la coordination entre l'Union africaine et ses organes pertinents, d'une part, et les communautés économiques régionales, d'autre part, en vue de dégager de meilleures synergies entre l'Architecture africaine de gouvernance et l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Nous nous attachons également à renforcer les plates-formes de coopération sur les questions d'alerte rapide par le biais de tours d'horizon prospectifs organisés régulièrement au sein du Conseil de paix et de sécurité. Nous appuyons, en outre, nos États membres dans la consolidation de leur propre infrastructure nationale de paix, et les aidons à identifier et à traiter les causes profondes des conflits, aussi bien locales que politiques et socioéconomiques. À cet égard, l'Union africaine a créé le Cadre structurel de prévention des conflits à l'échelle du continent, qui permet aux États membres de déterminer leur niveau de résilience et leurs vulnérabilités et de rassembler diverses parties prenantes afin de travailler à une stratégie d'atténuation. À l'heure où nous parlons, l'un des nos États membres est en train de mener cet exercice.

D'autres priorités incluent l'intensification des efforts pour encourager les États membres à signer, ratifier et intégrer dans leur système national les instruments de l'Union africaine relatifs à la prévention des conflits, et l'appui aux États membres en matière de délimitation, de démarcation et de réaffirmation des frontières africaines dans le but de prévenir les conflits, mais également de transformer les frontières en passerelles au lieu de barrières.

Deuxièmement, le renforcement de l'état de préparation opérationnelle de la Force africaine en attente doit être pleinement appuyé. L'Union africaine et ses forces régionales en attente ont déployé des efforts considérables pour établir et opérationnaliser la Force africaine en attente et sa Capacité de déploiement rapide. Il s'agit de l'un de ses outils de gestion des conflits, qui est consacré par l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Cela a été confirmé par la déclaration de pleine capacité opérationnelle de la Force de janvier 2016 faite par le Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité de l'Union africaine. Malgré cette réalisation historique, les Ministres de la défense des États membres de l'Union africaine ont également reconnu que des défis restaient à relever, en particulier dans les domaines du processus d'élaboration des mandats, du financement et de l'appui logistique, et ont appelé à renforcer plus encore la Force africaine en attente. Ce sera chose faite dans le cadre du plan de travail quinquennal de Maputo sur le renforcement de la Force africaine en attente, tel qu'il a été arrêté. À l'heure où je vous parle, une équipe technique de haut niveau procède à la vérification des capacités des cinq brigades de la Force africaine en attente. J'encourage les membres du Conseil et les partenaires à appuyer la mise en œuvre du plan de travail stratégique de la Force africaine en attente. Nous attendons avec intérêt de travailler avec le nouveau Secrétaire général adjoint, M. Vladimir Ivanovich Voronkov.

Troisièmement, la propagation de l'extrémisme violent demeure une source de préoccupation. Les coalitions régionales, telles la Force multinationale mixte contre Boko Haram et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, qui ont récemment été autorisées, constituent des moyens novateurs grâce auxquels l'Union africaine et ses États membres luttent contre la prévalence des activités terroristes dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Cependant, les conflits prolongés et les déficits de gouvernance offrent un terreau fertile au cycle de la radicalisation et de l'extrémisme.

C'est pourquoi l'Union africaine et l'ONU doivent œuvrer de concert pour régler des conflits apparemment insolubles en renforçant la résilience par le biais d'initiatives durables de reconstruction et de développement après un conflit. Cela suppose de soutenir les efforts déployés par l'Union africaine pour lutter contre l'extrémisme violent en augmentant les investissements dans les stratégies politiques, humanitaires, de droits de l'homme et de développement. Par ailleurs, le Fonds de lutte contre le terrorisme de l'Union africaine, le Centre africain d'études et de recherches sur le terrorisme, et les processus de Nouakchott et de Djibouti constituent des plates-formes de coordination importantes par le biais desquelles l'Union africaine peut être appuyée dans sa lutte contre le terrorisme. Je voudrais redire ici que nous sommes prêts avec le nouveau Secrétaire général adjoint, M. Vladimir Ivanovich Voronkov.

Quatrièmement, le financement des opérations de soutien à la paix reste un éternel sujet de discussion, qui, nous l'espérons, pourra être bientôt réglé. À cet égard, il m'est agréable d'annoncer que la mise en œuvre de la décision du Sommet de Kigali sur le financement est maintenant en cours. Nous sommes convaincus que les efforts que nous avons déployés au sein de l'Union africaine depuis 2001 pour mettre en place d'autres sources de financement seront couronnés de succès.

Dans l'optique de renforcer nos mesures de reddition des comptes, la Commission de l'Union africaine a demandé à l'ONU et à l'Union européenne de nommer des représentants au sein de la structure de gouvernance du Fonds pour la paix. Il est néanmoins évident que l'Afrique ne sera pas en mesure de financer seule les initiatives de paix. C'est pourquoi la possibilité d'un financement prévisible et durable afin de relever les défis en matière de paix et de sécurité, notamment par le biais des contributions mises en recouvrement de l'ONU, demeure une position africaine commune. Aussi attendons-nous avec intérêt la poursuite des délibérations au sein du Conseil et une décision éventuelle de sa part en septembre 2017 concernant la fourniture d'un appui spécialisé de l'ONU à toutes les opérations de soutien à la paix en Afrique mandatées par le Conseil de sécurité.

Pour terminer, les membres du Conseil conviendront avec moi que les nouveaux dirigeants de la Commission de l'Union africaine et de l'ONU sont déterminés à promouvoir une plus grande synergie entre la paix, la sécurité et le développement. Les deux organisations se sont fixé des priorités stratégiques ambitieuses, mais pas impossibles à réaliser, qui se renforcent mutuellement, comme indiqué dans l'Agenda 2063 et la Vision 2030, respectivement. Nous continuons de compter sur le leadership politique et les orientations de nos États membres, en particulier au sein du Conseil, pour mettre en œuvre nos mandats institutionnels. Sans la coopération politique et l'appui du Conseil, il sera difficile de réaliser la sécurité collective en Afrique et au-delà.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur du Sénégal.

M. Ndiaye (Sénégal) : Je voudrais, tout d'abord, vous féliciter personnellement, Monsieur le Président, ainsi que le Gouvernement chinois, pour votre accession à la présidence mensuelle du Conseil et saluer l'organisation de ce débat que votre pays, la République populaire de Chine, a décidé de consacrer au renforcement des capacités africaines en matière de paix et de sécurité. Le Sénégal salue le rôle éminent de la Chine et sa contribution à la construction de la paix et de la sécurité dans le monde, et notamment en Afrique. Cette problématique, à laquelle nous attachons une importance toute particulière, a occupé une bonne place dans les discussions lors du débat que le Sénégal avait organisé en novembre dernier sur le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine (voir S/PV.7816).

Qu'il me soit également permis de remercier pour son importante déclaration, le Secrétaire général, M. António Guterres, à qui nous réitérons notre soutien pour sa ferme détermination à œuvrer à la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde, en particulier en Afrique, et surtout pour l'accent qu'il met sur les questions de prévention, qui sont des questions extrêmement importantes. Nos remerciements vont également au Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, S. E. M. Smail Chergui, pour son importante communication qui a permis également d'éclairer nos débats.

Notre débat d'aujourd'hui s'inscrit assurément dans une dynamique d'optimisation de l'énorme potentiel dont disposent l'Union africaine et les communautés économiques régionales en matière de maintien de la paix et de sécurité, potentiel dont l'usage à bon escient pourrait permettre de faire face efficacement aux immenses défis du continent dans ce domaine. Convaincus de l'importance d'un partenariat stratégique dans les efforts visant maintenir la paix et la sécurité en Afrique, nous pensons que la problématique du renforcement des capacités africaines en la matière doit être appréhendée dans le cadre des réflexions en cours sur l'intensification de la coopération qui lie l'ONU à l'Union africaine et ses communautés économiques régionales. C'est sous ce rapport que ma délégation se félicite de la dynamique positive de renforcement des partenariats en matière de paix et de sécurité entre les deux organisations.

À cet égard, la visite du Secrétaire général Guterres au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, en janvier dernier, et celle du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, au Siège de l'ONU, à New York, en avril, dans le cadre de la première Conférence annuelle conjointe entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine, témoignent d'un regain de dynamisme qui mérite d'être salué. C'est d'ailleurs au cours de cette rencontre périodique qu'a été signé le Cadre commun pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité.

Avec l'expérience de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), déployée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA), ou encore de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), pour ne

citer que celles-là, l'Union africaine et ses organisations régionales ont su démontrer leurs capacités et apporter les premières réponses aux conflits qui éclatent sur le continent.

Au niveau sous-régional, les résultats tangibles des opérations menées par la CEDEAO dans la résolution de plusieurs crises avec notamment le déploiement de sa brigade de surveillance du cessez-le-feu sur de nombreux théâtres d'opérations, y compris au Libéria à l'époque, ainsi que de ses missions en Guinée-Bissau et en Gambie plus récemment, attestent du rôle crucial que les organisations sous-régionales africaines peuvent jouer dans la promotion de la paix sur le continent. Toutefois, les enseignements tirés notamment des transitions des opérations de paix de l'Union africaine vers des opérations de maintien de paix de l'ONU montrent les limites des organisations africaines sur les plans logistique, opérationnel et capacitaire. À cela s'ajoutent la complexité des nouveaux défis dans le domaine de la paix et de la sécurité, en particulier en Afrique, avec la montée de l'extrémisme violent, la prolifération des groupes terroristes qui se nourrissent d'activités criminelles de tous genres, tout en usant d'outils et de procédés sophistiqués, sans compter la cybercriminalité qui menace aussi bien la souveraineté des États que la sécurité des populations.

Avec plus de 20 000 attaques enregistrées par année en Afrique, la cybersécurité constitue un des défis majeurs qui mettra à rude épreuve nos capacités à faire face aux procédés ingénieux et sophistiqués de leurs auteurs. C'est conscient de l'acuité de cette problématique que le Sénégal et l'Espagne avaient organisé, en décembre 2016, une réunion selon la formule Arria sur le sujet, avec la participation d'industriels, de juristes et des agences de sécurité nationales et internationales en la matière.

Un autre défi majeur qui doit recueillir une plus grande attention du Conseil est celui de la sécurité maritime, question qui a été d'ailleurs largement discutée en octobre 2016, à Lomé, lors du premier sommet de l'Union africaine consacré à ce thème, à l'issue duquel a été adoptée la Charte sur la sûreté et la sécurité maritime qui sera incluse dans la Stratégie africaine intégrée pour les mers et pour les océans à l'horizon 2050.

Comme en témoignent plusieurs initiatives en cours, les États africains concernés ont fort heureusement renforcé leur mobilisation et leur coopération pour faire face aux dites menaces à la paix et à la sécurité, malgré leurs capacités très limitées. Aussi voudrais-je saluer, à titre d'exemple, les efforts des pays participant à la Force multinationale mixte, qui ont permis de réduire les moyens opérationnels et l'avancée de Boko Haram.

Je me félicite également des efforts de coordination intra-africaine appuyés par les organismes compétents de l'ONU, notamment la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, pour développer des approches, stratégies et actions globales pour mieux appréhender et affronter les menaces, y compris terroristes, en favorisant le développement des synergies entre, d'une part, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, et d'autre part, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale, en particulier dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Je pense également à la mise en place de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, dont le déploiement a été salué par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2359 (2017).

Mais au-delà de ces efforts très louables, il convient de renforcer la mobilisation internationale et d'adopter une démarche qui privilégie la prise en compte des causes profondes des conflits afin de conjurer à jamais les violences et les guerres qui hypothèquent sérieusement l'avenir de nombreux pays africains. C'est tout l'esprit du Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique, que S. E. M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal, a pris l'engagement de pérenniser depuis l'organisation de la première édition en 2014. Les trois premières éditions ont connu un succès international significatif en ayant rassemblé quelques 500 participants de haut niveau venus du monde entier. Mieux, elles ont été l'occasion d'échanges fructueux ayant contribué à mieux cerner les nouveaux enjeux sécuritaires et stratégiques auxquels fait face le continent. Elles ont permis par ailleurs de faire émerger de nouvelles approches dans les politiques de défense, de sécurité et de développement, et de renforcer les partenariats africains avec les instances internationales.

Aussi me plait-il de vous convier, Monsieur le Président, ainsi que le Secrétaire général à la quatrième édition dudit Forum, prévue à Dakar, les 13 et 14 novembre 2017, qui sera consacrée aux nouveaux enjeux du continent, avec pour thème « Défis sécuritaires actuels en Afrique : pour des solutions intégrées ». Il va sans dire que le renforcement des capacités africaines dans le domaine de la paix et de la sécurité sera au cœur des échanges.La mise en place de

l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) est l'expression de la volonté réelle de l'Union africaine de prendre à bras le corps les questions liées à la paix et à la sécurité du continent, malgré le nombre et l'ampleur des difficultés à surmonter dans ce domaine. Je voudrais ici saluer très solennellement le rôle de M. Smail Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, dans cette direction. En témoigne l'adoption de la Feuille de route de l'APSA (2016-2020) qui vise, entre autres, à prévenir et à lever les obstacles à la pleine opérationnalité de l'APSA, une pleine opérationnalité à laquelle nous devons résolument œuvrer en vue de renforcer qualitativement les capacités de l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité.Le renforcement du partenariat existant avec l'ONU, aux niveaux stratégique et opérationnel, devrait assurément permettre à l'Union africaine de se doter d'outils appropriés pour une action efficace face à l'évolution des défis sécuritaires auxquels l'Afrique est confrontée et dont l'appréhension requiert, par ailleurs, la prise en compte de la dimension « pérennisation de la paix », conformément à l'esprit des résolutions identiques sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix adoptées en 2016 par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité (respectivement résolution 70/262 et résolution 2282 (2016)).

Au moment où l'Union africaine assume plus de responsabilités en matière de paix et de sécurité sur le continent qui, rappelons-le, accueille 10 des 16 opérations de maintien de la paix de l'ONU, il est préoccupant de constater que l'absence de financement prévisible et durable obère le potentiel de l'organisation panafricaine, dans ce domaine. Ma délégation salue les efforts menés jusque-là dans la recherche de mécanismes de financement prévisibles, durables et flexibles des opérations de paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité et dont l'adoption, en novembre 2016, durant la présidence sénégalaise du Conseil, de la résolution 2320 (2016) constitue une étape importante en ce qu'elle a ouvert de réelles perspectives pour approfondir la réflexion sur le meilleur moyen d'assurer le financement durable et prévisible des opérations de paix de l'Union africaine.

Les quatre options de financement identifiées par le Secrétaire général dans son rapport (S/2017/454) sur les modalités possibles du processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine et de la fourniture d'un appui à ces opérations sont solides, réalistes et à même d'aider le Conseil à prendre des mesures concrètes à ce sujet. En conséquence, nous osons espérer que le Conseil fera montre de toute la volonté politique nécessaire pour réserver une suite appropriée à cette importante question, en travaillant collectivement, dans un esprit constructif, à l'adoption d'un projet de résolution de fond établissant le principe suivant lequel les opérations de soutien à la paix mandatées ou autorisées par l'Union africaine avec le consentement du Conseil de sécurité des Nations unies doivent être financées par les contributions mises à recouvrement au budget des Nations Unies, avec des décisions sur le financement de missions particulières à entreprendre, au cas par cas.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous exprimer notre gratitude, Monsieur le Président, pour la tenue de ce débat public aujourd'hui. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine qui nous a présenté une mise à jour sur le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine.

L'Ukraine s'associe à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure au nom de l'Union européenne, mais je souhaite toutefois faire quelques observations à titre national.

Alors que nous sommes réunis ici aujourd'hui, la paix reste un objectif tout aussi difficile à atteindre qu'il l'a été tout au long de l'histoire de l'humanité. En dépit de l'attrait universel de la paix et de la volonté déclarée des États de la faire respecter, les guerres et les conflits armés demeurent une caractéristique récurrente des affaires du monde d'aujourd'hui. Leurs causes peuvent être différentes – certaines sont d'ordre interne tandis que d'autres sont dues à des éléments externes – mais leurs conséquences sont tout aussi horribles.

Il est vrai que la réforme attendue de longue date de l'Organisation reste encore à accomplir si cette dernière veut conserver la confiance jadis incontestable dont elle jouissait et rétablir sa capacité à prendre rapidement des mesures préventives. Comme le disait un philosophe chinois, peu importe la vitesse à laquelle vous avancez, tant que vous ne vous arrêtez pas. Je n'ose pas contester cette philosophie. Néanmoins, je voudrais insister sur le fait que, en matière de prévention des conflits et de violations flagrantes des droits de l'homme, la rapidité de l'action de l'ONU est essentielle. En 1994, au Rwanda, l'ONU n'a pas agi assez rapidement pour prévenir le génocide. Vingt ans plus tard, en Ukraine, l'ONU, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général n'ont pris aucune mesure pour arrêter l'occupation de la Crimée et l'agression militaire russe.

Les organisations régionales demeurent l'un des mécanismes les plus efficaces qui sont employés rapidement en réponse à un conflit à grande échelle ou à une situation où la population civile est en danger. Par conséquent, l'ONU doit redoubler d'efforts pour renforcer les partenariats stratégiques avec ces organisations, tout en renforçant la planification conjointe et en favorisant la collaboration.

L'Union africaine a fait des progrès considérables dans le développement de ses capacités de soutien à la paix depuis le déploiement de sa mission en Burundi en 2003. Aujourd'hui, elle fait office de premier intervenant face aux crises en Afrique, avec l'autorisation du Conseil de sécurité. En tant qu'observateur à l'Union africaine, l'Ukraine suit de près l'évolution du potentiel d'appui à la paix de l'Union et partage l'avis du Secrétaire général selon lequel le monde peut grandement bénéficier de la sagesse, des idées et des solutions africaines.

En tant que pays associé à l'Union européenne, nous appuyons également l'approche consistant à étudier les possibilités de coopération tripartite entre l'Union africaine, l'ONU et l'Union européenne, afin d'assurer la fourniture à l'Afrique d'une aide effective et durable en matière de consolidation de la paix. Le prochain et cinquième Sommet de l'Union africaine et de l'Union européenne en novembre offrira une occasion importante à cet égard. C'est également dans cette optique que l'Ukraine a décidé de se porter cette année coauteur de la résolution 71/254 de l'Assemblée générale sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

Le mois dernier, dans cette salle, les membres du Conseil ont exprimé divers points de vue sur les moyens de renforcer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine (voir S/PV.7971), mais les deux organisations comprennent néanmoins qu'elles doivent œuvrer de concert, tout en utilisant leurs avantages compétitifs. Nous pensons que, compte tenu de la nature complexe des menaces à la paix et à la sécurité sur le continent, l'aide accordée à la mise en œuvre intégrale de l'Architecture africaine de paix et de sécurité devrait être considérée comme une priorité pour l'Union africaine. Dans le même temps, nous pensons qu'il est nécessaire de fournir un appui adéquat en matière de logistique et de financement pour les opérations de paix et de sécurité en Afrique sur une base durable.

L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour est devenue l'un des exemples éloquents de la façon dont les deux organisations peuvent être des partenaires dans la conception et l'exécution d'opérations de maintien de la paix. L'engagement de l'Afrique et les ressources et l'expérience de l'ONU ont permis à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour de s'acquitter efficacement de son mandat, ouvrant ainsi la voie à la transition du maintien à la consolidation de la paix dans la région.

Non moins importante est la participation africaine à la promotion du processus politique au Darfour. Nous nous félicitons des efforts déployés par l'Union africaine pour susciter la participation de toutes les parties au processus de paix au Soudan. En tant que Président du Comité créé par la résolution 1591 (2005), concernant le Soudan, l'Ukraine est favorable à la poursuite de la collaboration et du dialogue entre le Gouvernement soudanais et l'Organisation des Nations Unies. En mai, le Président et les membres du Comité se sont rendus à Khartoum et au Darfour, où ils ont reçu des témoignages directs de l'état d'avancement de l'application des mesures imposées par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Cette visite a permis d'élaborer un certain nombre de recommandations visant à revoir le régime de sanctions afin de refléter les besoins et les exigences de la situation actuelle.

Dans la corne de l'Afrique, un lien très fort entre la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie et la Mission de l'Union africaine en Somalie, ainsi qu'avec les forces de sécurité somaliennes, a contribué à réduire considérablement les activités terroristes et le nombre de recrues des Chabab, qui, toutefois, continuent de constituer une menace pour la paix et la sécurité dans la région.

Une démarche similaire et un même niveau de coordination avec la communauté internationale sont des plus nécessaires au Burundi. Sans une coopération constructive avec l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les autres acteurs de la communauté internationale, la voie vers un règlement politique de la crise sera encore plus longue et, très probablement, semée de complications et de dangers supplémentaires. Bien que la résolution 2303 (2016) n'ait pas encore produit de percée, nous appelons le Burundi à accepter le déploiement d'observateurs des droits de l'homme et d'experts militaires de l'Union africaine disposant d'une capacité accrue de surveillance des droits de l'homme et d'effectifs de police.

L'évolution de la situation en République centrafricaine est source de préoccupation. En tant

que Président du Comité des sanctions concernant la République centrafricaine, l'Ukraine est particulièrement préoccupée par la présence continue et les activités violentes de groupes armés. Nous sommes prêts à appuyer par des contributions concrètes tous les efforts de paix et de réconciliation. Nous reconnaissons le rôle important de l'Union africaine dans ce processus et nous nous félicitons de l'initiative de l'Union africaine sur la paix et la réconciliation dans la République centrafricaine.

En tant que fournisseur actif de contingents et de capacités aux missions des Nations Unies en Afrique depuis de nombreuses années, l'Ukraine est fière de participer aux succès enregistrés sur le continent. Nous nous félicitons que les États Membres de l'ONU ait élu au Conseil de sécurité la Côte d'Ivoire, un pays ayant une vaste expérience en matière de consolidation de la paix et qui, par le passé, a su venir à bout de conflits. La Mission des Nations Unies au Libéria est un autre exemple frappant de l'impact positif des opérations de maintien de la paix et des efforts de stabilisation de l'ONU. Nous devons tirer les leçons des transitions positives de la guerre à la paix afin de renforcer les capacités de soutien à la paix de l'Organisation des Nations Unies.

Hier, le monde a célébré la Journée internationale Nelson Mandela, un homme qui a consacré sa vie au service de l'humanité en Afrique. Dans ce contexte, il est particulièrement encourageant de constater que les efforts déployés pour mettre en place des mécanismes efficaces pour la protection des droits de l'homme sont devenus un élément indispensable des activités et des politiques de l'Union africaine. Les droits de l'homme et la démocratie sont deux conditions préalables qui pourraient permettre d'instaurer une paix et une sécurité durables sur le continent africain.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance sur un thème aussi important, au moment voulu et dans un format approprié. Comme l'indique votre note de réflexion (S/2017/574, annexe), il y a une continuité de débats et de documents pertinents sur la question, et l'accent doit désormais porter sur la mise en œuvre. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et le commissaire Chergui de leurs exposés.

Le thème d'aujourd'hui est d'une importance stratégique pour la stabilisation du continent africain et au-delà. En tant que pays méditerranéen ayant une relation historique avec l'Afrique, l'Italie est parfaitement consciente de la nécessité de renforcer les capacités de l'Afrique en matière de paix et de sécurité. Dans le contexte du Cadre commun ONU – Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé le 19 avril, le Secrétaire général a parlé des mécanismes destinés à financer les opérations de paix de l'Union africaine, et le rapport du Président de la Commission de l'Union africaine sur le même sujet a marqué le début d'un partenariat stratégique entre les deux organisations.

L'Union africaine a assumé d'importantes responsabilités au cours des dernières années et a montré la volonté d'en assumer davantage. Nous appuyons les ambitions de l'Afrique en ce qui concerne la mise au point de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, du Fonds pour la paix de l'Union africaine, de la Force africaine en attente et de ses capacités de déploiement rapide.

Les opérations de paix de l'Union africaine ont souvent des avantages comparatifs. À cet égard, l'Italie appuie le mécanisme de processus conjoint de planification et d'établissement du mandat des opérations de paix de l'Union africaine établi dans le rapport du Secrétaire général (S/2017/454). Ce mécanisme prévoit une appropriation par l'Afrique tout en préservant les prérogatives du Conseil de sécurité. La coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies a été largement mise à l'épreuve avec la Mission de l'Union africaine en Somalie et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je rappelle également le potentiel de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, mentionnée par le Ministre sénégalais, dont nous jugeons la revitalisation essentielle pour l'ensemble de la région, et de la création de la force du Groupe de cinq pays du Sahel pour lutter contre le terrorisme, qui, à notre avis, peut coopérer efficacement avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et les missions de l'Union européenne déployées dans la région. Nous soulignons une fois encore l'importance de cette opération novatrice et la nécessité pour le Conseil de veiller à ce qu'elle reçoive tout l'appui nécessaire dans notre lutte commune contre l'extrémisme violent dans la région. À cet égard, je souligne également que la création récente d'un commandement interarmées des missions de l'Union européenne en Somalie, en République centrafricaine et au Mali renforce le rôle stratégique de l'Union européenne en tant que partenaire

de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les forces africaines.

À cet égard, je tiens à m'associer à la déclaration que va prononcer l'observateur de l'Union européenne.

Le renforcement de la coopération stratégique avec l'Union africaine est le principal moyen de mener des opérations de paix intelligentes et rentables. Nous nous félicitons de l'engagement pris lors du Sommet de l'Union africaine, en juillet 2016, de verser une contribution égale à 25 % du coût des opérations de paix de l'Union africaine d'ici à 2020, et nous encourageons les partenaires africains, sous la direction de M. Kaberuka, à mettre la dernière main à ces arrangements opérationnels. Nous pensons qu'il est important de noter que cet engagement permettrait d'augmenter considérablement la contribution financière de l'Afrique aux opérations de maintien de la paix.

Les différentes options de soutien financier envisagées dans le rapport du Secrétaire général peuvent être décidées au cas par cas. Je tiens à rappeler qu'en 2008 déjà, le rapport (voir S/2008/813) établi par le Groupe d'experts présidé par l'ancien Premier Ministre Romano Prodi appelait à un financement prévisible et durable des missions de maintien de la paix de l'Union africaine approuvées par l'ONU. Par conséquent, nous sommes tout à fait favorables à ce que l'on envisage d'utiliser les contributions obligatoires, à condition que l'ensemble des exigences requises en matière de qualité des contingents, de formation, de matériel et de normes de redevabilité élevée soient respectées.

La prévisibilité du financement est essentielle, mais elle n'est pas la seule manière de renforcer les capacités de l'Afrique. Le matériel, l'innovation technologique et, surtout, la formation et le renforcement des institutions sont indispensables afin de consolider l'efficacité des efforts déployés par l'Afrique pour prévenir et gérer les conflits et consolider la paix. L'Italie est disposée à participer davantage au renforcement des capacités en ce qui concerne les unités de police et les unités militaires dans les missions de l'Union africaine, comme elle le fait déjà à travers de nombreux centres, tels que le Centre d'excellence pour les unités de police de stabilisation, situé à Vicence, et à contribuer à l'élaboration de nouvelles compétences en matière de formation adaptées aux besoins de l'Afrique.

L'interconnexion des menaces actuelles à la paix et à la stabilité est évidente en Afrique, plus que dans d'autres régions du monde. Les organisations terroristes, la criminalité transnationale organisée, le trafic d'êtres humains, les changements climatiques et l'insécurité alimentaire sont autant d'éléments communs à la plupart des crises dont nous sommes témoins sur le continent. Par conséquent, étant donné la nature horizontale et évolutive des menaces, il est clair que l'ONU ne peut pas et ne doit pas y remédier seule. Un partenariat renouvelé et renforcé avec les organisations régionales et sous-régionales, fondé sur le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et sur le principe de subsidiarité, est essentiel. Grâce à l'action coordonnée des organisations sous-régionales, l'évolution de la situation dans certaines parties du continent africain est, à notre avis, un bon indicateur du potentiel de cette approche.

À long terme, s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité de l'Afrique est la seule solution durable. L'Italie poursuivra et intensifiera ses efforts bilatéraux au sein de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies, notamment du Conseil de sécurité, pour aider l'Afrique à s'engager dans la voie d'une croissance économique durable. Nous continuerons également de fournir des compétences spécifiques en matière de médiation par l'intermédiaire d'entités non gouvernementales italiennes, comme nous le faisons en République centrafricaine.

Pour terminer, de manière à atteindre ces objectifs ambitieux et importants, le Conseil de sécurité doit démontrer qu'il est prêt à souscrire à l'esprit novateur que les termes de la relation avec l'Afrique exigent aujourd'hui. En fin de compte, ce qui est en jeu, c'est l'idée même du multilatéralisme constructif, que nous, en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité, devons maintenir et améliorer en faisant preuve de la volonté politique nécessaire.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général et le Commissaire Chergui de leurs exposés positifs et constructifs de ce matin. J'ai également écouté avec plaisir les interventions du Ministre sénégalais des affaires étrangères et du Vice-Ministre ukrainien des affaires étrangères, qui nous a rappelé qu'hier était la Journée internationale Nelson Mandela. Il aurait eu 99 ans hier. C'est pourquoi je voulais commencer mon intervention par une citation tirée de son livre « Un long chemin vers la liberté ». Il a écrit

> « La bonté de l'homme est une flamme qu'on peut cacher mais qu'on ne peut jamais éteindre ».

La bonté de l'homme est une flamme qu'on peut cacher mais qu'on ne peut jamais éteindre, et cette flamme reste cachée pour de trop nombreuses personnes sur l'ensemble du continent africain. Pour la population du Kasaï en République démocratique du Congo et la population du Soudan du Sud, cette flamme peut sembler pratiquement éteinte et perdue dans les affres de l'instabilité et du conflit. Mais bien que la flamme s'obscurcisse dans certaines parties du continent, Mandela avait raison. Elle ne peut s'éteindre. Nous le savons grâce aux pas de géant réalisés par des pays comme la Côte d'Ivoire, qui sort enfin d'années de guerre et regarde désormais de l'avant, vers des décennies de paix. Nous le voyons dans les progrès vers la démocratie, comme les élections législatives en Somalie en février, dans lesquelles les femmes ont remporté près d'un quart des sièges. C'était une étape essentielle vers la tenue d'élections selon le principe « une personne, une voix ». Et nous voyons cette flamme brûler vivement dans les activités d'organisations telles que l'Union africaine et la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest, qui aident les pays africains à trouver une cause commune pour surmonter des préoccupations communes. Le Conseil a un rôle vital à jouer pour permettre à cette flamme de continuer à brûler. À cette fin, je vais faire trois suggestions qu'il me semblerait opportun d'appliquer.

Premièrement, nous devons tous – l'ONU, le Conseil et les pays et organismes africains – travailler de concert pour éliminer les causes profondes des conflits. Nous consacrons trop de temps et d'argent à la lutte contre les crises, plutôt que de les prévenir. C'est pourquoi le Royaume-Uni appuie si fermement le Secrétaire général, sa volonté de mettre l'accent sur la pérennisation de la paix et l'accent croissant qu'il met sur la prévention des conflits. Pour que cette approche soit efficace, l'ONU doit diversifier son engagement en recourant activement à la coopération au service du développement pour consolider la paix et renforcer la diplomatie, notamment la médiation. Comme l'a montré la médiation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en Gambie, cela suppose de renforcer la coopération avec les acteurs régionaux qui ont l'expérience et l'influence nécessaires pour obtenir des résultats sur le terrain. Le Conseil et nos collègues de l'Union africaine doivent faire clairement savoir aux acteurs qui perpétuent les conflits que cela aura de graves conséquences politiques et économiques.

Deuxièmement, nous devons tous être prêts à réagir lorsqu'un conflit éclate. L'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est un de nos principaux atouts à cette fin, et c'est un atout commun. Les pays africains fournissent plus de la moitié des soldats de la paix déployés au sein de missions africaines. Je tiens à leur rendre hommage à tous pour leur service, qu'ils effectuent souvent dans des conditions dangereuses. Le Royaume-Uni est déterminé à améliorer la planification des missions de maintien de la paix, la qualité et la quantité des effectifs et du matériel que les pays s'engagent à fournir ainsi que la performance des missions et des effectifs sur le terrain. Ceci dit, cela n'aura guère d'importance si nous n'avons pas la confiance de ceux que nous cherchons à protéger. Il importe donc, entre autres choses, d'éliminer le spectre corrosif de l'exploitation et des atteintes sexuelles imputables aux soldats de la paix. Nous devons mettre pleinement en œuvre le cadre d'action et la résolution 2272 (2016) pour défendre et appliquer les normes de conduite les plus strictes en période de conflit – la tolérance zéro doit être une véritable tolérance zéro. En parallèle, nous devons déployer davantage de femmes au sein des missions, sur le terrain, pour rassurer les populations locales, collecter des informations vitales et contribuer à renforcer l'efficacité des opérations.

Troisièmement, nous devons renforcer et approfondir nos partenariats. La relation entre l'ONU et l'Union africaine est fondamentale en vue de réaliser la paix et la sécurité en Afrique. Comme nous l'avons observé en Somalie, au Mali et en République centrafricaine, cette relation est déterminante pour les populations qui sont le plus dans le besoin. Nous saluons donc les efforts visant à rendre plus systématique cette mobilisation conjointe, et nous sommes certains que le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité permettra d'améliorer la coopération et la coordination. Nous devrons régler de nombreuses questions pour réaliser pleinement la coopération envisagée dans la résolution 2320 (2016) – adopter des mécanismes et des processus, partager les normes et procédures, notamment en matière de droits de l'homme, de responsabilisation et de transparence, et créer, comme l'a rappelé le Secrétaire général aujourd'hui, une source de financement durable et prévisible des opérations d'appui à la paix sous conduite africaine. Nous saluons le travail accompli jusqu'à présent dans ce domaine par l'ONU en collaboration avec l'Union africaine, et ces efforts doivent se poursuivre. J'attends avec intérêt la visite du Conseil de sécurité à Addis-Abeba en septembre.

Il reste beaucoup à faire, mais nous ne devons pas nous laisser dissuader d'appuyer la paix et la sécurité en

Afrique. Je conclus en revenant aux paroles de Nelson Mandela :

> « Ne détournez pas les yeux, n'hésitez pas. Reconnaissez que le monde a faim d'actes, pas de paroles. Agissez avec courage et vision. »

Agissons tous dans cet esprit.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je m'associe aux félicitations adressées à la présidence chinoise pour l'organisation du présent débat, ainsi que pour la note de réflexion (S/2017/574, annexe) distribuée en temps opportun. Je remercie en particulier le Secrétaire général, M. António Guterres, de son exposé et de son rapport détaillé (S/2017/454), ainsi que de l'accent qu'il met sur la prévention, qui est un aspect central du maintien de la paix. Je remercie également M. Chergui de son exposé.

L'Uruguay estime que dans le contexte du renforcement des capacités africaines en matière de paix et de sécurité, un aspect fondamental est la coopération entre l'ONU et les organismes régionaux et sous-régionaux, qui joue un rôle de plus en plus important dans l'édification de la paix et de la sécurité mondiales. Dans le cas particulier de l'Afrique, la coopération entre l'ONU et l'Union africaine est fondamentale et nécessaire du fait de l'existence de situations de conflit dans des contextes complexes, qui sont marqués par des menaces asymétriques et la propagation de l'extrémisme violent et du terrorisme, et qui s'accompagnent souvent de crises humanitaires et de violations massives des droits de l'homme.

À cet égard, l'Uruguay attache de l'importance à l'action vigoureuse et enthousiaste que mène l'Union africaine pour réaliser la paix et le développement en Afrique, en jouant un rôle positif dans le règlement pacifique des conflits. C'est pourquoi nous encourageons l'Union africaine à continuer de contribuer de manière constructive à la lutte contre les différents conflits sur le continent, en vue notamment de régler la question du Sahara occidental, qui est le dernier vestige d'un processus de décolonisation pas encore achevé en Afrique et dans le contexte duquel est déployée une des plus anciennes missions de maintien de la paix en Afrique, à savoir la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

La volonté des deux organisations de renforcer leur alliance stratégique dans le domaine de la paix et de la sécurité se reflète dans divers documents, notamment la résolution 2320 (2016) et la feuille de route signée le 19 avril, que le Secrétaire général a décrite dans le détail il y a quelques minutes. Nous rappelons également le rapport du Secrétaire général (S/2017/454) publié en mai, qui porte sur les modalités possibles du processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine et de la fourniture d'un appui à ces opérations. Le grand défi consiste à mettre en œuvre tous ces documents.

L'Uruguay souligne l'importance de l'Afrique pour le maintien de la paix, et inversement. Les statistiques sont claires. Sur un total de 16 opérations de maintien de la paix des Nations Unies, neuf sont déployées en Afrique, et ces missions représentent plus de 80 % du personnel en uniforme et des ressources financières approuvées. Sur les 30 pays qui sont les principaux fournisseurs de personnel en uniforme aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 19 sont des États africains. D'autre part, comme l'a signalé l'Ambassadeur Rycroft il y a quelques minutes, 50 % du personnel de maintien de la paix proviennent d'États membres de l'Union africaine. Nous reconnaissons que le personnel de maintien de la paix des Nations Unies ne se trouve pas toujours dans une position idéale pour réagir à une crise en Afrique, surtout quand il n'y a pas de paix à maintenir ou que des groupes armés menacent les civils. Cependant, il est également vrai que dans de tels cas, l'Union africaine ne dispose pas de moyens suffisants pour faire face à ces situations.

S'agissant des opérations de paix menées par l'Union africaine, je tiens à souligner trois facteurs qui nous semblent décisifs pour que le partenariat avec l'ONU donne sa pleine mesure. Ces facteurs sont la planification et la définition des mandats, le financement des opérations de l'Union africaine et le développement des capacités du personnel.

Premièrement, en ce qui concerne le processus de planification et de définition des mandats conjoints des opérations de paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité, l'Uruguay estime qu'une collaboration étroite dans le cadre de ce processus est essentielle pour garantir l'efficacité de ces opérations. Il est fondamental de poursuivre les efforts visant à améliorer l'efficacité de l'action commune des organisations tout au long du cycle de vie d'une mission, à savoir, entre autres, l'évaluation initiale de la crise et l'évaluation stratégique conjointe, le lancement de la mission et les évaluations conjointes de la mise en œuvre du mandat et la reddition des comptes.

Deuxièmement, s'agissant du financement des opérations de paix de l'Union africaine, nous

avons constaté l'absence d'un financement et d'un appui prévisibles en faveur de ces opérations, ce qui compromet la capacité de l'Union africaine à se mobiliser et à réagir aux situations de crise. L'Uruguay estime que les différents modèles de financement présentés dans le rapport du Secrétaire général publié au mois de mai constituent des options de substitution viables au recours aux contributions volontaires par le biais de fonds d'affectation spéciale, et c'est pourquoi nous encourageons le Secrétariat à continuer d'œuvrer sur la base de ces options, en étroite consultation avec les États Membres. De même, il importe de souligner qu'un appui financier de l'ONU serait un apport complémentaire au financement que les opérations d'appui à la paix recevront du Fonds africain pour la paix.

Le troisième facteur est lié au renforcement des capacités du personnel de l'Union africaine déployé dans des opérations d'appui à la paix. En tant que pays qui, depuis de nombreuses années, participe activement aux opérations de maintien de la paix, l'Uruguay accorde une importance particulière à la responsabilité des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, car ce sont eux qui agissent sur le terrain et qui doivent exécuter les mandats confiés aux opérations. À cet égard, nous soulignons que toute force extérieure aux Nations Unies qui serait autorisée par le Conseil de sécurité, y compris une opération d'appui à la paix de l'Union africaine, doit répondre aux mêmes exigences que les soldats de la paix des Nations Unies en termes de capacités, de résultats, de comportement, de discipline et de reddition de comptes. Nous soulignons les efforts déployés par l'Union africaine pour mettre la dernière main à ses cadres de protection des droits de l'homme et d'adhérence aux normes de conduite et de discipline afin de garantir que ses opérations d'appui à la paix sont menées dans le plein respect des normes internationales des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en assurant en outre le suivi et l'obligation de rendre des comptes.

Enfin, je tiens à saluer les divers efforts consentis par l'Union africaine en matière de médiation et de gestion des conflits, par exemple au Soudan du Sud et en République centrafricaine. Nous sommes convaincus qu'une alliance plus étroite avec l'ONU contribuera également à accroître l'efficacité de ces activités.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance, qui tombe à point nommé. Nous remercions également le Secrétaire général, M. António Guterres, ainsi que le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Smail Chergui, de leurs exposés détaillés.

Nous saluons les efforts déployés par nos partenaires africains pour régler les conflits en Afrique. Nous prenons note de l'intensification marquée des activités de l'Union africaine et des organisations sous-régionales dans ce domaine, notamment avec la création de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Nous devons également prendre acte de l'objectif ambitieux que s'est fixé l'Union africaine de mettre fin aux conflits armés sur le continent d'ici à 2020.

Nous sommes convaincus que, pour venir effectivement à bout des situations de crise en Afrique, nous devons adopter une approche qui, d'abord et avant tout, réunisse les Africains, leur donne le premier rôle pour définir la voie du règlement des conflits sur leur continent et leur assure un appui efficace à ces efforts de la part de la communauté internationale. Nous sommes favorables à une approche qui privilégie des solutions africaines pour les problèmes africains. Nous préconisons une coopération étroite entre l'ONU, les organisations africaines et les États individuels, dans le but d'élaborer une approche coordonnée pour s'attaquer aux situations de conflit en Afrique, sur la base de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et dans le respect des principes fondamentaux du maintien de la paix. Dans le même temps, la position de principe de la Russie veut qu'un règlement, quel qu'il soit, doit être obtenu en recourant aux méthodes politiques, fondées sur le dialogue national et l'élimination des causes profondes des conflits.

Nous comprenons les préoccupations de nos partenaires africains s'agissant de veiller à ce que les opérations de maintien de la paix africaines soient dotées des ressources suffisantes. Il nous faut renforcer la prévisibilité, la fiabilité et la souplesse du financement des opérations africaines et des missions conjointes. Sur le principe, nous ne sommes pas contre la possibilité d'envisager une participation renforcée de l'ONU à ces missions, et nous sommes prêts à engager un dialogue constructif à cet égard. Dans le même temps, nous pensons que, quelle que soit l'option que nous choisirons, il est extrêmement important de préserver la procédure en vigueur actuellement à l'ONU en ce qui concerne l'examen et l'approbation des demandes budgétaires, ainsi que la transparence et le respect du principe de responsabilité dans l'allocation et l'utilisation des fonds

disponibles. Il faut aussi que le personnel de l'ONU participe à toutes les étapes de la planification et de la mise en œuvre des tâches prévues.

Nous pensons que l'une des raisons de l'instabilité croissante sur le continent africain réside dans les tentatives de manipulation politique lancées dans plusieurs États de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Nous regrettons que l'expérience accumulée par l'Union africaine en Libye et en Côte d'Ivoire ne soit tout simplement pas prise en considération. Les relations entre les États sont iniques, empreintes d'irrespect et fondées sur des dogmes idéologiques, tandis que le droit international est méprisé, ce qui a abouti à des ingérences grossières dans les affaires intérieures des Africains et à l'effondrement des structures étatiques, à l'émergence de nouvelles sources d'instabilité, et à la montée en puissance des groupes terroristes, notamment l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Les positions de l'EIIL en Libye ont été renforcées et ses militants se sont frayé un chemin plus au sud jusqu'au Mali, au Niger et au Tchad, se dotant par là-même d'un tremplin qui leur permettra de faire peser de nouvelles menaces terroristes dans la région sahélo-saharienne. On observe une tendance claire à la coopération entre l'EIIL et les groupes terroristes locaux, tels que Boko Haram et Al-Qaida au Maghreb islamique.

L'intensification de la coopération entre l'EIIL et Boko Haram est particulièrement préoccupante. Les zones limitrophes du Groupe de cinq pays du Sahel sont le théâtre d'activités en hausse de la part du groupe Al-Mourabitoun, qui cherche à rassembler toutes les structures islamiques au Mali, au Niger et en Mauritanie. En Somalie, sous la bannière d'Al-Qaida, les activités du mouvement terroriste des Chabab se sont sensiblement intensifiées.

Les terroristes obtiennent un appui matériel par l'intermédiaire des organisations criminelles qu'ils contrôlent, lesquelles s'adonnent au trafic de drogues et d'armes, organisent des filières d'immigration clandestine et se livrent aux prises d'otages. Une source cruciale de revenus pour les terroristes reste le commerce illégal de pétrole et de produits pétroliers. Nous avons également observé un lien transfrontalier plus étoffé entre les groupes terroristes et criminels, dans le cadre de ce qui s'assimile à un système régional de régénération, de renforcement des capacités, de financement et d'influence idéologique de l'internationale terroriste.

La Russie plaide systématiquement en faveur de la mise en commun des efforts internationaux, ce qui nous permettrait d'élaborer des approches concertées pour lutter contre la menace terroriste sur le continent africain, l'accent étant mis sur la fourniture d'une aide aux pays de la région pour consolider leurs efforts antiterroristes. Nous appuyons les initiatives de l'ONU visant à créer des conditions plus favorables à une assistance technique spécialisée et au renforcement des capacités des pays africains. Nous sommes prêts à partager avec nos partenaires africains nos données d'expérience en matière de lutte contre le terrorisme, et à mettre en œuvre des projets visant à donner aux pays africains davantage de moyens dans leur combat contre le terrorisme et l'extrémisme.

S'agissant des activités des organisations terroristes dans la région, les universités russes s'emploient à former les agents des forces de l'ordre et les soldats de la paix africains. Chaque année, les établissements pédagogiques du Ministère russe de l'intérieur forment jusqu'à 80 soldats de la paix et environ 150 policiers africains qui suivent des programmes d'enseignement supérieur, ainsi qu'environ 300 personnes dans le cadre de des cours de perfectionnement professionnel de courte durée.

Nous regrettons que la délégation ukrainienne ait encore une fois tenté de détourner l'attention du Conseil de sécurité de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Le Kazakhstan sait gré à la présidence chinoise d'avoir convoqué le présent débat, et remercie le Secrétaire général, M. António Guterres, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, l'Ambassadeur Smaïl Chergui, de leurs exposés réfléchis et instructifs sur le renforcement des capacités de l'Afrique en matière de paix et de sécurité., La première Conférence annuelle ONU-Union africaine, tenue le 19 avril, qui a débouché sur le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité,a marqué une nouvelle étape du renforcement du partenariat stratégique entre les deux organisations. Il nous faut entretenir cette dynamique en vue d'accélérer et d'intensifier son opérationnalisation et sa mise en œuvre. Ma délégation souhaite donc faire les observations suivantes.

Premièrement, nous devons privilégier la prévention des conflits et la médiation en améliorant l'efficacité des efforts conjoints de l'ONU et de l'Union

africaine en matière de diplomatie préventive par des actions plus coordonnées, des systèmes d’alerte rapide, des interventions rapides et ce que le Secrétaire général a qualifié d’approche totalement nouvelle, qui donne la priorité à la prévention des conflits au lieu, comme c’est le cas actuellement, de consacrer toujours plus de temps et de ressources à leur règlement. Cela caractérise le nouveau programme pour la paix du Secrétaire général, qui s’efforce aussi d’accélérer les efforts visant à concrétiser l’Agenda 2063, y compris le projet « Faire taire les armes » d’ici à 2020.

Deuxièmement, nos réponses aux crises restent fragmentées bien que les causes des crises soient intimement liées les unes aux autres. C’est pourquoi il est nécessaire d’élaborer une approche globale qui fait le lien entre sécurité, efforts humanitaires et activités de développement, le tout en mettant davantage l’accent sur les mesures de consolidation de la paix et en y consacrant des fonds supplémentaires. Actuellement, nous dépensons plus de 7 milliards de dollars pour le maintien de la paix et moins d’un milliard de dollars pour jeter les fondements d’une paix durable à long terme en remédiant aux causes profondes des tensions et de l’instabilité. C’est pourquoi il nous faut investir davantage dans le développement durable, l’édification des institutions publiques, la consolidation des constitutions, le renforcement de la démocratie, l’état de droit, la bonne gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité.

Tout aussi importants sont les investissements dans le développement humain, notamment l’éducation, la santé, la création d’emplois, l’emploi et les services sociaux. Il nous faut simultanément stimuler le développement de l’infrastructure afin de favoriser le commerce et l’agriculture et d’assurer la sécurité hydrique, alimentaire et énergétique. Le Kazakhstan a investi dans les problèmes de l’assistance technique et du renforcement des capacités par l’entremise des ministères des affaires étrangères de 45 États africains, et il compte rester engagé à l’avenir dans ce domaine. Il est essentiel de mettre l’accent sur l’atténuation des changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience, car ce n’est que de cette façon que nous promouvrons la croissance économique intra-africaine et que l’on parviendra à une intégration régionale plus vibrante et à de plus grands progrès. La Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel dans ses deux volets - prévention des conflits et consolidation de la paix - est un bon modèle pour réaliser la stabilité et le développement dans d’autres zones de conflit. Il est important aussi de veiller à ce que les femmes et les jeunes soient pleinement impliqués, à toutes les phases, dans toutes les activités liées à la paix et à la sécurité ainsi que dans les négociations au plus haut niveau.

Troisièmement, l’ONU doit être encouragée à tirer parti des avantages comparatifs des organisations régionales et sous-régionales ainsi que des groupes de pays voisins, qui ont une meilleure compréhension des dynamiques et des causes profondes des conflits, encouragée aussi à mobiliser les ressources locales respectives. Les opérations de paix de l’UA se sont avérées très efficaces du fait de la connaissance, par les soldats africains, de leur propre terrain, des conditions locales et des tactiques des groupes armés. Entre autres bons exemples, on peut citer le travail effectué par l’Opération hybride Union africaine-Nations Unies et la création de forces régionales, comme la Force multinationale mixte, qui lutte efficacement contre Boko Haram, et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel.

De même, l’Afrique participe à l’action antiterroriste multilatérale que nous menons dans le monde. Mais cela signifie que nos missions hybrides multidimensionnelles doivent avoir des mandats réalistes et réalisables. Dans le même temps, elles doivent assurer un suivi et une évaluation permanentes des conflits asymétriques, ce qui requiert un financement suffisant et un appui au renforcement des capacités de l’UA. Faute de quoi, la capacité d’obtenir des résultats ne correspondra pas aux aspirations exprimées. L’ONU et la communauté internationale doivent fournir aux opérations de paix de l’UA matériel, ressources, appui technique et formation, et mettre en place des mécanismes de financement durable et prévisible, conformément à la résolution 2320 (2016). Les différentes formules possibles de financement commun d’un budget élaboré conjointement, telles qu’identifiées dans le rapport du Secrétaire général du 26 mai (S/2017/454), doivent être étudiées aux fins de résultats optimaux. Nous sommes d’avis aussi que le Fonds pour la paix sera un mécanisme robuste de coopération et de partenariat. Nous attendons avec intérêt de discuter plus avant de la question durant notre visite prévue à Addis-Abeba en septembre dans le cadre des consultations annuelles avec le Conseil de paix et de sécurité de l’UA.

En tant que pays observateur à l’Union africaine, le Kazakhstan reste déterminé à renforcer encore plus avant la capacité de l’UA et à aider les pays africains à concrétiser leur vision de paix, de progrès

et de prospérité. Nous devons investir maintenant car à mesure qu'elle se développe, l'Afrique façonnera les évènements à l'avenir. Elle est déjà reconnue comme étant le moteur de l'économie mondiale au XXIe siècle.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais saluer la présence parmi nous du Secrétaire général et S. E. M. Smail Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et les remercier de leurs excellents exposés.

L'Afrique est le continent de l'espoir. Aujourd'hui nous sommes heureux d'observer les grands pas accomplis en termes de croissance économique et de stabilité dans de nombreux pays africains, fondés sur la prise en mains nationale. Ces grands pas sont le résultat d'efforts entrepris pour diversifier les économies en vue d'une autonomie accrue et pour renforcer les capacités des individus et des institutions. L'avenir brillant de l'Afrique suppose toutefois l'édification, partout dans le continent, de sociétés pacifiques qui soient à l'abri des conflits, de la pauvreté et de l'extrémisme violent. La clef qui ouvrira cet avenir, c'est une combinaison d'appropriation africaine et de partenariat international. Plus concrètement, cela implique de répondre non seulement aux crises immédiates, comme le conflit et la famine, mais aussi de remédier aux causes profondes du conflit. Des institutions nationales, régionales et locales résilientes sont essentielles pour autonomiser la ressource la plus importante de l'Afrique, à savoir sa population.

Il y a une année, le Japon, en tant que Président du Conseil, a organisé un débat public sur la consolidation de la paix en Afrique (voir S/PV.7750). Les membres du Conseil s'étaient accordés sur l'importance de l'appropriation africaine et de la lutte contre les causes profondes du conflit, ainsi que sur la nécessité de coopérer avec les organisations régionales et sous-régionales, ce qui avait été inclus dans la déclaration présidentielle (S/PRST/2016/12). Nous félicitons la Chine de nous avoir donné l'occasion de réaffirmer l'importance de ces aspects pour la paix et la stabilité en Afrique.

L'Union africaine est un excellent exemple de l'utilisation de l'appropriation africaine à des fins d'intégration politique et économique, ainsi que de prévention et de règlement des conflits, sur la base de la solidarité et des valeurs partagées. L'UA a acquis différentes capacités d'action régionale sur des questions liées à la paix et à la sécurité internationales, notamment la médiation, comme les efforts régionaux en vue du transfert pacifique du pouvoir en Gambie, les opérations de soutien à la paix, comme la Mission des Nations Unies en Somalie, l'édification des institutions, comme la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que la consolidation de la paix pour remédier aux causes profondes du conflit. Au Soudan du Sud, l'UA, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et les pays de la région sont activement engagées, et l'ONU y travaille aussi avec eux, à changer la situation et à l'améliorer. L'ONU est capable d'étendre sa dynamique, en partenariat avec l'UA, au-delà des opérations de soutien à la paix pour inclure de vastes efforts tendant à remédier aux causes profondes.

En particulier, le Conseil de sécurité peut envisager les différents domaines de coopération inclus dans le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, qui a été signé en avril par le Secrétaire général, M. Guterres, et le Président de la Commission africaine, M. Moussa Faki Mahamat. Le Cadre place l'accent sur la prévention et la médiation des conflits, la lutte contre les causes profondes du conflit, et la réponse au conflit, y compris la coopération financière s'agissant des opérations de soutien à la paix de l'UA. Une coopération large et globale sera nécessaire pour relever les défis auxquels nous sommes tous confrontés.

La paix et la stabilité en Afrique requièrent une croissance économique autonome. À son tour, celle-ci requiert que les bénéfices de la croissance économique profitent à tous les citoyens, qui doivent pouvoir exploiter leur potentiel et participer activement au développement social et national. La coopération entre l'ONU et l'Union africaine sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 jouera un rôle central dans l'instauration de la paix et de la stabilité en Afrique et dans la lutte contre les causes profondes du conflit.

Depuis octobre 1993, de concert avec l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Commission de l'Union africaine et la Banque mondiale, le Japon co-organise la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) en vue de réaliser le développement à long terme de l'Afrique à travers l'appropriation africaine et le partenariat international. Dans le cadre du processus de la TICAD, le Japon a toujours concentré ses efforts sur le développement à long terme des capacités individuelles et institutionnelles. En République démocratique du Congo, nous sommes associés à l'ONU depuis 2004 et avons dispensé une formation à plus de 20 000 agents de police dans le pays, y compris des femmes et d'anciens

combattants qui ont été réintégrés. Des efforts similaires sont en cours en Côte d'Ivoire et au Mali.

Enfin, au cours de son voyage en Somalie en mars, le Secrétaire général a noté que le pays se trouvait à un moment à la fois de tragédie et d'espoir. Ces mêmes possibilités jumelles existent pour de nombreux pays en Afrique et font l'objet d'une grande attention de la part de la communauté internationale, comme en témoigne le débat public d'aujourd'hui. Dans cet esprit, il est essentiel que les partenaires de l'Afrique, y compris les États Membres de l'ONU, le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix et d'autres organisations internationales, continuent d'accorder le même niveau d'attention à l'Afrique. Le Japon continuera de collaborer activement avec le continent à l'avenir sous les deux piliers de l'appropriation africaine et du partenariat international.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public pour faciliter les discussions sur le renforcement des capacités de l'Afrique en matière de paix et de sécurité. Comme l'a dit le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Smail Chergui, cela témoigne de l'attachement et de l'appui continus de la Chine à l'Afrique dans le cadre du partenariat Chine-Afrique, dont nous nous félicitons vivement.

Nous remercions également le Secrétaire général António Guterres de sa présence parmi nous ce matin, ainsi que de son exposé sur les efforts menés pour renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Nous sommes également très heureux de compter parmi nous M. Chergui et le remercions de nous avoir fait part de la perspective de l'Union africaine sur la question à l'examen aujourd'hui. Je dois dire que les deux exposés que nous avons entendus, celui du Secrétaire général et celui du Commissaire, ont été très enrichissants. Nous sommes également ravis d'avoir parmi nous le Ministre des affaires étrangères du Sénégal, dont la présence est une preuve de son engagement et de celui de son pays en faveur de la paix et de la sécurité sur notre continent.

Ce débat a lieu après le 29e Sommet de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba, ce qui est tout à fait opportun. À cette occasion, les participants ont délibéré, entre autres choses, de l'état de la paix et de la sécurité en Afrique. Le Sommet a donné lieu à des échanges de vues sur les moyens de renforcer le rôle et les capacités de l'Union africaine afin de faire face aux situations de conflit et de crise sur le continent. À cet égard, la prévention des conflits s'est vu accorder la priorité absolue, le Sommet attachant une grande importance à la mise en œuvre de la feuille de route principale de l'Union africaine sur les étapes pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020. M. Chergui l'a réaffirmé dans sa déclaration d'aujourd'hui.

Bien entendu, des défis considérables font obstacle à la réalisation de ce noble objectif, et il faut que les États membres de l'Union africaine et ses mécanismes régionaux intensifient leurs efforts pour inverser la vague de conflits qui ravage plusieurs régions du continent. C'est pourquoi le Sommet a fortement insisté sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de mener à bien une réforme efficace du secteur de la sécurité, tout en mettant en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans les pays sortant d'un conflit afin d'éviter une reprise.

Il est également reconnu que si l'Union africaine n'entreprend pas les réformes institutionnelles nécessaires et ne parvient pas à l'autosuffisance pour financer ses stratégies, y compris dans le domaine de la paix et de la sécurité, elle ne pourra pas efficacement contribuer à l'instauration d'une paix et d'une prospérité durables. C'est dans ce contexte que le 29e Sommet a tenu des délibérations approfondies sur l'accélération des réformes institutionnelles et l'intensification des efforts visant à financer l'Union, en particulier le Fonds pour la paix, qui est considéré comme un facteur essentiel au succès des efforts de paix sur le continent.

À cet égard, des décisions importantes ont été prises à l'occasion de ce sommet, notamment l'approbation des structures de gouvernance et des critères d'admissibilité du Fonds pour la paix, ainsi que du champ d'application des opérations devant être présentées, au cas par cas, pour autorisation par le Conseil et leur financement ultérieur par des contributions mises en recouvrement de l'ONU. C'est l'un des résultats concrets du Sommet qui témoigne de l'engagement de l'Afrique en faveur d'une plus grande appropriation et d'une plus forte responsabilité à l'heure de faire face aux défis en matière de paix et de sécurité auxquels le continent est confronté.

C'est là un atout considérable pour le Conseil, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies. Alors que le monde est confronté à des défis nouveaux et émergents à la paix et la sécurité internationales, l'ONU ne peut à elle seule répondre

efficacement aux nombreuses situations de conflit et de crise. Renforcer les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union africaine, dans l'esprit du Chapitre VIII de la Charte, est de ce fait l'approche raisonnable et logique qu'il faut pour répondre efficacement à l'évolution constante de la dynamique de la sécurité mondiale et, partant, pour améliorer la sécurité collective.

C'est pourquoi nous saluons le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé par les dirigeants des deux organisations le 19 mai. Nous pensons que ce cadre permettra de relever les défis liés à la paix et à la sécurité en Afrique sur l'ensemble du cycle des conflits.

À de nombreuses occasions, le Conseil a affirmé sa détermination à prendre des mesures efficaces pour resserrer encore les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine. L'adoption de la résolution 2320 (2016) l'année dernière, une initiative du Sénégal que nous applaudissons, illustre de manière concrète la détermination du Conseil à renforcer la coopération et le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. C'est dans ce contexte que le Conseil a pris acte de la nécessité d'un appui accru pour renforcer les opérations de paix de l'Union africaine et rendre plus prévisible, durable et souple le financement des opérations de paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité.

Comme nous l'avons indiqué le mois dernier, l'ONU et l'Union africaine ont élaboré conjointement une proposition concrète, qui définit les modalités possibles du processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine et de la fourniture d'un appui à ces opérations au cas par cas. Il est extrêmement important d'avancer dans cette discussion pour aider l'Afrique à renforcer ses capacités et à faire face aux défis qui se posent à elle en matière de paix et de sécurité.

Le Conseil, mû par le bon sentiment, a donné des signes encourageants en exprimant son plein appui au renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, mais il doit maintenant traduire ces gestes en appui réel en prenant des mesures concrètes pour financer les opérations de paix de l'Union africaine qu'il autorise. Comme le représentant de l'Italie l'a dit, l'heure doit être à la mise en œuvre.

Pour terminer, nous remercions une nouvelle fois la Chine d'avoir fourni cette plate-forme importante pour le débat sur cette question qui revêt une importance capitale pour l'Afrique, en faisant fond sur l'importante séance que nous avons eue le mois dernier. Nous espérons que nous serons en mesure de maintenir l'élan nécessaire au cours des prochains mois sous les présidences de l'Égypte et de l'Éthiopie en août et en septembre, respectivement.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat aujourd'hui. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine pour leurs contributions très précieuses sur cette question importante.

La Suède s'associe à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne ainsi qu'à celle que prononcera plus tard dans la journée le représentant du Danemark au nom des pays nordiques.

Nous vivons dans un monde où la plupart des défis auxquels nous sommes confrontés sont communs à tous les pays et de plus en plus liés les uns aux autres. Les problèmes de la criminalité transnationale, des flux financiers illicites, des effets néfastes des changements climatiques et de la menace du terrorisme - pour n'en citer que quelques-uns - ont peu de respect pour les frontières nationales. C'est tout aussi vrai sur le continent africain qu'ailleurs. Les menaces à la sécurité auxquelles sont confrontés les pays africains sont les mêmes que celles qui pèsent sur nous tous. Elles sont les manifestations régionales de phénomènes mondiaux. C'est pourquoi, lorsque les pays africains agissent, ils le font en notre nom à tous.

Soutenir et continuer de renforcer les capacités africaines permettant de faire face aux menaces à la paix et à la sécurité est donc essentiel à l'action commune que nous menons à l'échelle mondiale. En Afrique, l'Union africaine, en collaboration avec d'autres acteurs régionaux et sous-régionaux, joue déjà un rôle central en faveur de l'unité et de l'action régionales. La résolution 2359 (2017), adoptée récemment, accueillant avec satisfaction le déploiement de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, est un exemple important de la manière dont le Conseil de sécurité s'efforce d'encourager une coopération et une appropriation régionales accrues face à ces menaces communes à la sécurité.

Comme nous le savons tous, le meilleur des remèdes est la prévention. L'action menée dans le

contexte de la crise en Gambie au début de cette année illustre comment une diplomatie active au niveau sous-régional, par l'intermédiaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest - étayée au niveau régional par l'Union africaine et avec le ferme appui d'un Conseil de sécurité uni –, a contribué à mettre fin à la crise. D'importants enseignements doivent être tirés de l'expérience en Gambie, en particulier en ce qui concerne l'importance de l'unité régionale et d'une action concertée, enseignements qui pourraient guider l'action dans des situations similaires en Afrique et au-delà.

Demain, nous débattrons de la crise au Soudan du Sud. Une coordination étroite entre l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union africaine et l'ONU est indispensable pour parvenir à un cessez-le-feu et reprendre un processus politique inclusif.

Des capacités régionales améliorées permettront aux acteurs régionaux d'entreprendre des opérations et d'œuvrer là où ils sont les mieux placés pour le faire. Nous nous félicitons de la dynamique actuelle autour du programme de partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Nous devons maintenant agir pour tirer parti de cette situation dans laquelle tout le monde est gagnant. Le leadership est en place. Dès le début de son mandat, le Secrétaire général a souligné à juste titre l'importance du partenariat mutuellement avantageux entre l'ONU et l'Afrique, un partenariat qui est déterminant au regard des objectifs de pérennisation de la paix. Le Secrétaire général a un véritable partenaire dans l'équipe dirigeante de l'Union africaine, représentée ici aujourd'hui par le Commissaire à la paix et à la sécurité.

Le cadre de collaboration et de coopération est également en place. Le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé récemment, souligne notre engagement partagé. Les efforts conjoints du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine pour faire avancer ce partenariat, notamment grâce à plusieurs rapports récents et à la mise en œuvre de la résolution 2320 (2016), sont les bienvenus et encourageants. Le leadership et le cadre requis étant en place, ce qu'il faut désormais pour que le partenariat donne toute la mesure de son potentiel, c'est un soutien financier plus solide et un appui politique mieux calibré.

Nous reconnaissons la nécessité d'un financement souple, prévisible et durable des opérations de paix de l'Union africaine, y compris au moyen de contributions mises en recouvrement auprès des États Membres de l'ONU, et nous attendons avec intérêt la poursuite de la discussion sur les modalités éventuelles. La Suède est prête à assumer sa part et se réjouit à la perspective d'examiner plus avant cette question, sur la base des propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général (S/2017/454). En outre, en tant que membre de l'Union européenne, nous sommes fiers de l'appui considérable et de longue date que l'Union européenne apporte aux opérations de paix de l'Union africaine et à l'Architecture africaine de paix et de sécurité, notamment par le biais de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique.

En Somalie, nous voyons le travail important qui est accompli par l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU, à la fois séparément et dans le cadre d'une collaboration véritable. Dans ce contexte, qu'il me soit permis également de souligner la nécessité de continuer à financer la Mission de l'Union africaine en Somalie, qui est cruciale pour la stabilité et la paix en Somalie. Nous considérons que la lutte contre les Chabab en Somalie fait partie de la lutte mondiale contre le terrorisme. Compte tenu de l'expérience positive en Somalie, nous accueillerions favorablement de nouvelles possibilités de collaboration trilatérale entre les trois organisations. Avancer en ce sens nécessitera un investissement politique important et soutenu, y compris de la part du Conseil de sécurité.

Nos efforts pour renforcer les capacités africaines doivent aller au-delà du renforcement des opérations militaires. Une approche intégrée de la consolidation de la paix tout au long du cycle du conflit est nécessaire. Une telle approche passe notamment par la prévention structurelle, mais aussi par la mise en place d'institutions fortes et inclusives. Elle suppose également des efforts accrus pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et du sous-développement, notamment en assurant le respect des droits de l'homme, y compris dans le cadre des opérations de paix, et la participation des femmes dans les processus de médiation et de paix. Ensemble, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs relatifs à la pérennisation de la paix peuvent offrir un cadre pour ces efforts.

La prochaine consultation annuelle avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, suivie par la session plénière de l'Assemblée générale, qui auront lieu toutes deux en septembre; le sommet Union africaine-Union européenne à Abidjan en novembre; ainsi que la série de débats prévus au Conseil sont autant

d'occasions de faire avancer ce programme. Saisissons-les pleinement!

M. Fernández Revollo (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie salue la présence au Conseil du Secrétaire général et du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Chergui, et les remercie de leurs exposés. Nous remercions également la présidence chinoise du Conseil d'avoir organisé ce débat important.

La Bolivie estime que le renforcement des capacités africaines en matière de paix et de sécurité doit se fonder sur les principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale et respecter les priorités nationales de chaque État. Les pays africains sont unis par une histoire unique en son genre où converge la pluralité des cultures et où la biodiversité, les écosystèmes et les ressources naturelles forment le patrimoine commun des Africains et de l'humanité.

Il convient de rappeler qu'au cours des années 60, l'Afrique a franchi une étape majeure dans le règlement de ses problèmes en créant l'Organisation de l'unité africaine, traçant ainsi le schéma fondamental de la dynamique d'intégration du continent et ouvrant la voie à la mise en place d'initiatives africaines pour le règlement des conflits. Au fil du temps, l'Organisation de l'unité africaine a cédé la place à l'Union africaine et à tout une gamme d'organes tels que la Commission de l'Union africaine, le Parlement panafricain, le Conseil économique, social et culturel, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, la Commission du droit international de l'Union africaine et le Conseil de paix et de sécurité, entre autres. Chaque étape a renforcé le caractère institutionnel des organisations africaines, ainsi que la dynamique d'intégration du continent. Ce renforcement institutionnel nous a donné de nombreux exemples réussis de ce que nous appelons aujourd'hui les « solutions africaines aux problèmes africains ».

De la même manière, le temps nous a également montré que les institutions et organisations africaines peuvent grandement bénéficier de l'expérience et des pratiques d'autres institutions et organisations internationales, comme l'Organisation des Nations Unies, à condition que cette relation soit fondée sur le respect et le partenariat et n'impose pas de solutions ou de méthodes venues de l'extérieur. À titre d'exemple de la démarche, de la coordination et du travail menés en commun avec l'ONU, on peut citer en particulier l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, qui a permis à l'Union africaine de beaucoup faire en faveur de la protection des civils, puisque c'est une des plus grandes missions de maintien de la paix déployées dans le monde. De même, la Mission de l'Union africaine en Somalie a démontré l'engagement actif de l'Union africaine dans la région à travers l'initiative en faveur de la stabilisation du pays grâce au dialogue et à la réconciliation.

Par ailleurs, la participation d'organisations sous-régionales comme la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest s'est avérée déterminante dans le domaine de la coopération. De même, le rôle joué par le Groupe de cinq pays du Sahel au Mali vient renforcer le travail de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali dans les domaines de la sécurité aux frontières, de la lutte contre la criminalité organisée et de la protection des civils de la zone. Il est extrêmement important de continuer à appuyer cette initiative régionale.

La Bolivie rappelle qu'il est essentiel de consolider le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines politique, opérationnel, tactique et financier. À cet égard, l'Union africaine a reconnu par le passé qu'elle avait intérêt à recevoir une aide de l'ONU pour le renforcement de ses capacités, ce qu'a illustré la déclaration sur le « Renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine : Cadre du programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine » (, convenue en novembre 2016, la paix et la sécurité étant l'un des aspects de ce cadre de coopération.

Dix années plus tard, dans un contexte africain qualitativement différent de ce qu'il était en 2006 et qui, malgré des progrès notables, reste encore complexe, nous disposons du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé le 19 avril de cette année et qui identifie plusieurs domaines d'activités susceptibles de promouvoir un partenariat. Ces activités portent notamment sur la nécessité de parvenir à une compréhension commune des facteurs à l'origine des conflits, de partager les informations sur les alertes rapides relatives à des conflits potentiels, d'élaborer conjointement divers moyens de prévention des conflits et de coordonner des actions conjointes et d'assistance mutuelle tout au long des diverses phases des ripostes aux conflits – de la médiation et la gestion des conflits aux opérations de paix et à la consolidation de la paix.

Nous attendons avec intérêt la visite du Conseil de sécurité au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ce qui permettra de consolider le cadre de coopération de ces deux institutions et d'examiner concrètement de nouvelles mesures de renforcement des capacités de l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité.

La Bolivie est convaincue que le multilatéralisme, la diplomatie préventive, la médiation, les bons offices et le dialogue inclusif sont des instruments indispensables à la promotion de la paix, de la stabilité et du développement socioéconomique en Afrique.

Enfin, nous jugeons important de signaler que le moment est venu de régler définitivement la dette historique due à l'Afrique et qu'il faut que les organismes et les pays partenaires tiennent à cette fin tous les engagements pris envers l'Afrique afin de continuer sur la voie de la stabilisation, de la paix, de la sécurité et du développement des peuples frères de ce continent.

M. Delattre (France) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier pour l'organisation de ce débat particulièrement opportun. Je tiens également à remercier le Secrétaire général des Nations Unies et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Smaïl Chergui, pour leurs présentations, et, au-delà, pour leur engagement personnel en faveur du développement de relations fortes entre ces deux organisations, qui correspond à une priorité de premier plan de la France.

Je voudrais également saluer chaleureusement la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères du Sénégal, M. Mankeur Ndiaye.

Qu'il me soit permis de souligner trois points en particulier. En premier lieu, la France salue chaleureusement l'engagement fort des organisations et des pays africains pour la paix et la sécurité du continent. Cet engagement s'illustre bien entendu à travers la participation des États d'Afrique aux opérations de maintien de la paix, dont ils sont parmi les plus importants contributeurs, s'agissant aussi bien des personnels militaires que de police. Certains États d'Afrique ont d'ailleurs pris la décision de développer encore davantage cette participation. La France salue cette volonté.

Naturellement, cet engagement africain pour la paix et la sécurité sur le continent s'incarne aussi à travers les opérations menées sous les auspices de l'Union africaine. C'est bien sûr le cas de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et de la Force multinationale mixte contre Boko Haram aujourd'hui, mais aussi, au cours des années passées, de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine et de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine, notamment. Dans le golfe de Guinée, les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale se sont organisés pour lutter contre la recrudescence de la piraterie maritime. Pour le continent dans son ensemble, l'opérationnalisation de la Force africaine en attente est une avancée qui ouvre des perspectives significatives.

Aujourd'hui, ce sont les pays du G5 Sahel qui font la preuve de leur volonté de s'impliquer pleinement dans la lutte contre les groupes terroristes qui déstabilisent cette région. Cet engagement fort doit être salué et résolument encouragé. C'est l'objet de la résolution 2359 (2017), que ce Conseil a adoptée le 21 juin dernier.

Au regard de cette dynamique positive, et c'est là mon deuxième message, la France soutient pleinement l'engagement du continent africain pour la paix et la sécurité. Le plan décennal de l'Union africaine pour le renforcement des capacités africaines a illustré cette volonté à laquelle la France participe pleinement.

À titre bilatéral, la France est l'un des premiers partenaires des pays du continent en matière de paix et de sécurité. Elle contribue ainsi à la formation de plus de 25 000 militaires africains par an, officiers et soldats, dans 11 pays du continent. Ces formations portent sur plus de 57 thématiques différentes, parmi lesquelles le maintien de la paix, la formation des cadres, la logistique, le déminage, ou encore la sécurité maritime. Elles s'effectuent de manière prioritaire à travers le réseau des 14 Écoles nationales à vocation régionale, mais également par l'accueil en France dans les écoles d'officiers.

Le soutien de la France passe également par des actions de coopération opérationnelle, en application d'accords de partenariat. La France facilite ainsi l'engagement de nos partenaires africains dans les opérations de paix. Elle y contribue à travers ses actions de formations mais également pour l'équipement des contingents africains et 1e soutien à leur déploiement opérationnel. Dans le Sahel, les forces françaises de Barkhane combattent au côté des forces africaines et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour la stabilité de la région. Dans le golfe de Guinée, la France soutient dans

le cadre de l'opération Corymbe les efforts des pays de la région en matière de sécurité maritime.

Ces efforts ont naturellement vocation à être menés en synergie avec ceux déployés par les organisations internationales, et en premier lieu l'Union européenne. Au Mali, au Niger, en République centrafricaine, en Somalie, l'Union européenne est engagée pour le renforcement des capacités africaines de paix et de sécurité via ses opérations EUTM et EUCAP. L'Union européenne est également un contributeur majeur au financement des opérations africaines, comme l'AMISOM, la Force multinationale mixte pour la lutte contre Boko Haram, et la Force conjointe du G5 Sahel.

Ce soutien passe également par la promotion d'une approche intégrée de la stabilisation et de la promotion d'une paix durable. Ainsi, la France, l'Allemagne et l'Union européenne ont lancé le 13 juillet dernier l'Alliance pour le Sahel, qui promeut une approche intégrée pour la région, portant dans un premier temps sur la sécurité et la stabilisation, puis sur le développement à moyen et long terme.

C'est forte de cette expérience que la France appelle la communauté internationale à poursuivre et à renforcer son soutien au continent. Et c'est là mon troisième message : le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine, au renforcement duquel la France est très attachée, est plus que jamais un gage de progrès dans le renforcement des capacités africaines de paix et de sécurité.

Les derniers mois ont vu émerger une dynamique constructive qui vise à approfondir la coopération entre les deux organisations, qui est déjà une réalité. Je salue à cet égard, l'investissement personnel du Secrétaire général de l'ONU pour la renforcer, notamment via 1e cadre de partenariat que le Secrétaire général a conclu avec l'Union africaine en avril dernier. Cette dynamique est nécessaire dans un contexte où les opérations africaines de paix peuvent présenter des avantages comparatifs réels par rapport aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, lorsqu'elles contribuent aux objectifs de la Charte et s'appuient sur ses dispositions.

Les rapports du Secrétaire général (S/2017/454) et du Président de la Commission de l'Union africaine, remis conformément à la résolution 2320 (2016), ont apporté des précisions très utiles sur les progrès accomplis ainsi que sur les objectifs qui restent à atteindre. Leurs propositions sur les mécanismes de déploiement et de financement des opérations africaines de paix devront être étudiées au plus près, de manière constructive et collectivement, dans la logique actuelle d'engagements réciproques.

Nous apprécions à cet égard les engagements pris par l'Union africaine, concernant aussi bien le financement de 25 % du coût de ces opérations que les aspects opérationnels, comme la planification et la conduite des opérations, et leur encadrement, notamment via des mécanismes de reddition des comptes ou de respect des droits de l'homme par les forces concernées. C'est par un dialogue renforcé et dynamique que nous pourrons parvenir à des améliorations structurelles de nos réponses communes. Les consultations entre le Conseil et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en septembre prochain à Addis-Abeba seront à cet égard une étape importante.

Le développement des capacités africaines de paix est un facteur essentiel pour la paix et la stabilité sur le continent, et en tant que tel un axe prioritaire de notre action. La France continuera donc de prendre toute sa part dans cet effort, dans un esprit de partenariat dynamique pour la sécurité en Afrique.

M. Moustafa (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Chine, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de juillet, d'avoir choisi le sujet du renforcement des capacités de l'Afrique en matière de paix et de sécurité pour le débat public d'aujourd'hui. Cela démontre son engagement à renforcer les efforts de paix et de sécurité en Afrique. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine de leurs exposés complets sur l'évolution de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine(UA) dans les divers domaines liés à la paix et à la sécurité.

Ces derniers mois, nous avons été témoins d'un certain nombre de faits nouveaux concernant le renforcement de la paix et de la sécurité en Afrique. En janvier, le Sommet de l'Union africaine a adopté une feuille de route réaffirmant sa décision en faveur de « Mesures concrètes pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 », dont les effets peuvent être mesurés et qui répartit le fardeau des tâches en question entre l'Union africaine et les organisations régionales. Au mois d'avril a été signé le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, que le Secrétaire général et le Commissaire ont évoqué ce matin dans leurs exposés.

À cela, nous pouvons ajouter le rapport du Secrétaire général (S/2017/454), soumis conformément à la résolution 2320 (2016), sur les modalités possibles de pour la fourniture d'un appui aux opérations de paix de l'Union africaine. Désormais, le partenariat entre l'ONU et l'UA constitue l'un des piliers des deux organisations dans leurs efforts pour faire face aux problèmes auxquels le continent africain est confronté, en se fondant sur le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et en ce qui concerne les caractéristiques propres à chacune des parties concernées.

Au cours des dernières années, nous avons vu les efforts conjoints couronnés de succès dans des opérations de maintien de la paix telles que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et par l'intermédiaire de l'appui des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine en Somalie. Par l'intermédiaire de son Bureau auprès de l'UA, l'ONU a également aidé à renforcer les capacités humaines et institutionnelles de la Commission de l'UA, démontrant ainsi la prise de conscience accrue de la part des deux organisations de l'importance d'adopter des méthodes de travail nouvelles et innovantes pour faire face aux menaces qui pèsent d'aujourd'hui sur la paix et la sécurité en Afrique, et qui exigent que les accords de coopération existants entre les deux organisations soient restructurés. Alors que les difficultés continuent d'évoluer de façon non conventionnelle, sous la forme de criminalité transnationale organisée, de terrorisme, de piraterie et de trafic d'armes légères et de petit calibre, avec des effets qui ne se limitent pas à notre continent, elles suscitent une coopération et une action conjointe accrues entre l'Afrique et ses partenaires. Le succès de la lutte contre ces problèmes est également étroitement lié à des facteurs tels que le renforcement des capacités institutionnelles et humaines au sein de l'UA et des organisations régionales, dans le but d'atteindre notre objectif commun d'instaurer la paix et la sécurité sur le continent et de veiller à ce que le principe des solutions africaines aux problèmes de l'Afrique puisse devenir réalité.

Les efforts qui ont été convenus en vue de mettre en œuvre le concept de pérennisation de la paix et de son intégration dans les travaux de l'ONU et de l'UA exigent que nous nous concentrions davantage sur la prévention des conflits et l'alerte rapide, ainsi que sur le règlement pacifique des conflits. Cet aspect est un élément important de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, par l'intermédiaire de son Groupe des Sages et du Système d'alerte rapide à l'échelle du continent. Nous espérons que la coopération entre l'ONU et l'UA obtiendra l'appui dont elle a besoin pour aider à renforcer les capacités africaines dans ce domaine, de manière à mettre en œuvre le concept de pérennisation de la paix.

S'attaquer aux véritables causes profondes des conflits est le moyen le plus simple de les régler, tant sur le plan humain que sur le plan économique, parce que le développement économique est étroitement lié au respect des droits de l'homme, au renforcement de la bonne gouvernance et à la prévention des conflits. Nous ne pouvons pas non plus ne tenir aucun compte de son importance en tant que moyen de régler les conflits sur notre continent grâce à une vision globale sur la base de toutes les activités que je viens de mentionner. La reconstruction et le développement après les conflits est l'un des principaux moyens qui nous permettent de renforcer la paix et la sécurité dans nos États en veillant à ce que les pays sortant d'un conflit ne retombent pas dans le cercle vicieux de la violence. Nous devons appuyer les efforts visant à renforcer les institutions dans ces pays, afin qu'elles puissent assurer les services de base, comme le représentant du Japon l'a dit avec tant d'éloquence. Nous devons appuyer les efforts de réconciliation nationale, en particulier ceux qui sont faits via des mécanismes nationaux et classiques. L'Union africaine a lancé l'Initiative africaine de solidarité, qui est en train d'être peaufinée en vue de créer un centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit au Caire. Nous appelons l'ONU à appuyer activement cette initiative en facilitant sa création et en soutenant les efforts qui y tendent.

L'Union africaine a joué un rôle prépondérant aux côtés des groupements régionaux au cours des dernières années en vue de renforcer les opérations de maintien de la paix sur le continent, notamment les opérations de paix et les mesures de lutte contre le terrorisme, ainsi que les mesures prises dans des situations dangereuses qui ne correspondent pas aux critères habituels des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je salue le rôle que jouent l'Union africaine et les groupements régionaux, qui luttent efficacement contre des problèmes dont les répercussions ne s'arrêtent pas aux frontières du continent, mais se propagent dans d'autres parties du monde.

Il est clair que les efforts visant à jeter les fondements de la paix et de la sécurité sur le continent africain n'aboutiront qu'avec l'appui de l'Union africaine et des groupements régionaux qui doivent s'acquitter de

leurs responsabilités, que ce soit dans la région du lac Tchad, au Sahel, en Somalie ou ailleurs.

Les sommets de l'Union africaine organisés ces dernières années ont adopté des résolutions ambitieuses afin de promouvoir l'autonomie dans le renforcement des opérations de paix et de sécurité africaines et de consolider le Fonds pour la paix en tant que composante de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Je souhaite rappeler au Conseil l'importance de la résolution 2320 (2016), et j'appelle son attention sur les solutions que propose le Secrétaire général dans son rapport (S/2017/454) concernant l'appui aux opérations de maintien de la paix africaines et le principe des contributions statutaires des États Membres de l'ONU, qui vise à garantir un financement durable, souple et prévisible des opérations de maintien de la paix en Afrique.

Je souhaite également mentionner le rôle que jouent les femmes et les jeunes dans les initiatives de paix et de sécurité dans le continent. Nous devons renforcer leurs contributions afin d'instaurer la paix et la sécurité en Afrique.

Je remercie une fois de plus la présidence chinoise du Conseil, qui nous a donné la possibilité d'échanger nos vues sur la question.

Mme Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants. Je remercie également la Chine d'avoir organisé ce débat extrêmement important.

Au cours des 20 dernières années, une évolution bienvenue s'est produite dans la relation entre la communauté internationale et l'Afrique. Les États-Unis se considèrent comme un partenaire de l'Afrique et se réjouissent de développer cette relation et de la renforcer. Dans une relation entre égaux, la responsabilité incombe aux deux parties de contribuer à la recherche de solutions.

Nous applaudissons et encourageons le leadership croissant avec lequel l'Union africaine et ses États Membres africains contribuent aux opérations de paix et luttent contre le terrorisme et les groupes rebelles. Nous réaffirmons aujourd'hui le rôle de l'Union africaine en tant que partenaire indispensable des États-Unis et de l'ONU pour la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique. Ceci dit, des progrès véritables ne pourront être réalisés que si les efforts de l'ONU et des autres acteurs s'accompagnent d'une prise de responsabilité de la part des gouvernements impliqués dans les conflits. Les famines qui se développent en Afrique en sont un exemple tragique. Plus de 14 millions de personnes sont actuellement menacées par la famine dans le nord-est du Nigéria, en Somalie et au Soudan du Sud. C'est une crise sur laquelle devraient s'ouvrir tous les journaux télévisés et qui devrait se trouver en première page des organes de presse. Les États-Unis continueront de montrer la voie s'agissant de mobiliser des ressources pour surmonter cette crise. Le 8 juillet, nous avons annoncé une nouvelle contribution humanitaire de 446 millions de dollars pour lutter contre la souffrance des populations au Soudan du Sud, au Nigéria et en Somalie, ce qui porte notre total à 1,4 milliard de dollars pour l'exercice budgétaire 2017.

Nous remercions tous les donateurs et les communautés qui accueillent des personnes déplacées de leur incroyable générosité. Toutefois, notre capacité à apporter un véritable soulagement est compromise par un fait qu'il est impossible d'ignorer : les conflits armés sont la cause principale de l'insécurité alimentaire au Soudan du Sud, au Nigéria et en Somalie. La famine en Afrique est une question de paix et de sécurité. On y meurt de faim non pas aux mains de Dieu, mais aux mains de l'homme. Ce sont les parties à ces conflits qui sont directement responsables. Elles sont responsables du manque d'accès aux populations qui ont besoin de vivres, d'eau et de services de santé. Elles sont responsables, aussi bien, des millions de réfugiés et de personnes déplacées qui souffrent aujourd'hui en Afrique.

En Somalie, plus de la moitié de la population a besoin d'une aide humanitaire. Mais la violence persistante, notamment les attaques délibérées contre les travailleurs humanitaires, empêche la population de recevoir l'aide dont elle a besoin.

Les attaques terroristes commises par les Chabab, ainsi que des obstacles logistiques et administratifs, coupent l'accès à des zones rurales durement touchées. Nous demandons instamment au Gouvernement fédéral somalien et aux dirigeants des États fédérés provisoires de faciliter l'acheminement des articles humanitaires. Nous lançons également un ferme appel à l'élimination des points de contrôle illégaux installés par des entités affiliées au Gouvernement.

La crise provoquée par l'homme au Soudan du Sud a fait le plus grand nombre de réfugiés en Afrique depuis le génocide rwandais. Cette crise serait encore pire s'il n'existait pas de voisins tels que l'Ouganda, qui accueille des centaines de Sud-Soudanais chaque jour. Ceci dit, la patience et la générosité des agents

humanitaires sont rudement mises à l'épreuve. Les efforts qu'ils déploient pour apaiser la souffrance de la population sud-soudanaise sont entravés par le Gouvernement et d'autres parties. Ces famines sont le signe d'un échec collectif, et toute action efficace devra être initiée par les pays africains eux-mêmes. Les États membres de l'Union africaine doivent intensifier leur lutte contre cette crise. Le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, s'est fait l'interprète d'un grand nombre d'entre nous lorsqu'il a déclaré, « Je ne puis dissimuler ma profonde frustration face au silence et à l'inaction des Africains face à la terrible tragédie qu'est la famine qui frappe ces régions. »

Nous devons continuer de rechercher des moyens de renforcer la capacité des États Membres à promouvoir la paix et la sécurité. L'Union africaine doit travailler avec les organisations sous-régionales et les États, à titre individuel, pour faire front commun contre les menaces à la paix et à la sécurité.

Les pays africains doivent également collaborer de manière constructive avec l'ONU pour éliminer une cause profonde du conflit qui alimente le risque de famine en Afrique. J'ai parlé à maintes reprises du lien entre les violations des droits de l'homme et les conflits. L'Union africaine a le mérite d'avoir créé un tribunal mixte pour le Soudan du Sud, chargé d'enquêter et d'engager des poursuites contre les auteurs de violations des droits de l'homme durant le conflit. La création de ce tribunal et le message qu'il adresse sont importants et nécessaires en vue d'instaurer une paix durable au Soudan du Sud.

Néanmoins, la volonté de promouvoir les droits de l'homme doit précéder les conflits et prendre le pas sur la politique afin de garantir la paix et la sécurité. Lorsque les membres du Groupe des États d'Afrique proposent la candidature d'un pays tel que la République démocratique du Congo au Conseil des droits de l'homme, cela non seulement affaiblit cet organe, mais aggrave un conflit qui cause d'immenses souffrances sur le continent. Le Conseil des droits de l'homme se trouve à un tournant. Il peut devenir un atout pour les hommes, les femmes et les enfants qui souffrent en Afrique actuellement, mais il ne peut jouer ce rôle que si ses membres sont des pays déterminés à promouvoir et à défendre les droits fondamentaux universels. Cela suppose que les États africains présentent des candidats crédibles avec des bilans solides en matière de droits de l'homme. Proposer la candidature de la République démocratique du Congo représente un échec inexcusable de ce processus.

J'espère que nous parviendrons tous à mobiliser la volonté politique et le courage nécessaires pour changer la trajectoire de la crise politique et humanitaire qui sévit actuellement en Afrique. La famine ne devrait pas exister en 2017. Nous avons le devoir de demander des comptes aux responsables. Les États-Unis continueront de jouer leur rôle.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

La Chine remercie le Secrétaire général António Guterres et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Smaïl Chergui, de leurs exposés. Nous leur sommes extrêmement reconnaissants des efforts importants qu'ils fournissent pour promouvoir le renforcement des capacités dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique. La paix et la sécurité du monde constituent un tout indissociable. Renforcer les capacités de l'Afrique en matière de paix et de sécurité est dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière et représente une responsabilité importante du Conseil de sécurité.

Ces dernières années, les pays africains ont travaillé de concert pour s'attaquer aux problèmes africains avec des méthodes africaines, apportant par là-même une immense contribution au maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. À son vingt-neuvième Sommet, qui vient de s'achever, l'Union africaine a pris la décision de continuer avec détermination de se saisir des questions sensibles en Afrique, de continuer de renforcer les capacités africaines en matière de paix et de sécurité, de consolider le mécanisme de sécurité collective de l'Afrique et d'améliorer le cadre dans lequel s'inscrit l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Le Sommet a également réaffirmé l'objectif de faire taire les armes d'ici 2020.

Cette décision importante montre à la communauté internationale la détermination de l'Afrique à œuvrer en faveur de la paix et de la sécurité, et elle constitue une contribution importante à la paix et la sécurité internationales, ce dont se félicite grandement la Chine. L'Afrique reste confrontée à de multiples défis dans les domaines de la paix et de la sécurité. Certains pays de la région sont encore en proie à des conflits ou à l'instabilité politique. Des groupes terroristes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant et Al-Qaida

s'infiltrent au cœur du continent et se livrent à des activités terroristes effrénées, avec la complicité d'autres organisations terroristes comme Boko Haram et les Chabab. Certains pays africains souffrent d'une faible croissance économique et sont en butte au chômage, à la pauvreté et à un problème de réfugiés.

Du fait de ces difficultés, l'Afrique n'est pas suffisamment équipée pour s'atteler à des tâches de prévention et règlement des conflits ou de maintien de la paix et de la sécurité, et les opérations de paix menées par l'Union africaine sont aux prises avec des contraintes liées aux ressources financières, au matériel, aux techniques et à la gestion interne. La communauté internationale doit apporter une aide énergique à l'Afrique pour remédier à ces difficultés et appuyer le renforcement des capacités du continent en matière de paix et de sécurité.

Premièrement, nous devons continuer d'améliorer le partenariat au service de la coopération de l'ONU avec l'Union africaine, ainsi qu'avec d'autres organisations régionales et sous-régionales.

Ces dernières années, l'ONU a bénéficié d'une coopération fructueuse avec l'Union africaine sur les situations au Darfour, au Soudan, en Somalie et au Mali. En avril, les deux organisations ont signé le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, qui vise à consolider encore davantage leur partenariat dans ce domaine. Nous espérons que le Cadre commun sera mis en œuvre rapidement et aidera l'ONU à continuer, dans le plein respect du leadership de l'Afrique pour régler ses propres problèmes de sécurité, d'approfondir sa coordination avec l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales, et à renforcer sa coopération avec ces organisations en matière de prévention des conflits, de gestion des crises et de consolidation de la paix après un conflit.

Le Conseil de sécurité doit intensifier sa communication et sa coordination avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, mettre en place des mécanismes permettant de procéder à des planifications, des prises de décision, des évaluations et des diffusions d'informations conjointes, et de réaliser des travaux concertés dans les domaines de l'alerte rapide, des examens stratégiques, de la définition des mandats et du déploiement des opérations, et améliorer en permanence cette coopération.

Deuxièmement, nous devons apporter un appui efficace aux opérations de paix menées par l'Union africaine, qui sont un outil important face aux crises qui frappent le continent africain et un complément très utile aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les mesures prises par l'Union africaine concernant la Somalie, le bassin du lac Tchad et le Sahel ont joué un rôle important pour répondre aux crises qui avaient éclaté sur place. Toutefois, les opérations de paix de l'Union africaine sont confrontées à des difficultés en termes de personnel, de financements et de ressources. Il y a peu, le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine ont présenté au Conseil de sécurité leurs rapports respectifs sur l'appui aux opérations de paix de l'Union africaine, lesquels invitaient le Conseil à réfléchir aux modèles de financement que l'ONU pouvait envisager pour les opérations de paix de l'Union africaine.

La Chine est favorable à ce que l'ONU examine d'un œil positif les propositions faites par l'Afrique et fournisse un financement suffisant, stable et durable aux opérations de paix de l'Union africaine, par le biais d'une assistance visant à aider l'Union africaine à mettre en place un mécanisme de financement régulier, stable et prévisible, de manière que les opérations de paix de l'Union puissent renforcer leurs capacités en matière de définition des mandats, de financement, d'exécution des mandats et de gestion. Il faut aider l'Union africaine à accélérer la création d'une force en attente, d'une force de réaction rapide et d'un mécanisme d'alerte rapide. Il nous faut également approfondir notre coopération en matière de technologies militaires et élargir la portée des formations militaires.

Troisièmement, nous devons aider l'Afrique à s'attaquer aux causes profondes des conflits. Les zones sensibles africaines impliquent un nœud complexe de tensions nationales et ethniques, religieuses et sociales. Il est donc nécessaire de traiter à la fois les symptômes et les causes profondes. Tout en accordant l'attention voulue aux problèmes actuels de la paix et de la sécurité, nous devons œuvrer à éliminer la source de ces problèmes, en particulier en soutenant les efforts de l'Afrique pour accélérer son développement et réduire la pauvreté, ce qui éliminerait les conditions propices au conflit et à l'extrémisme.

Le vingt-neuvième Sommet de l'Union africaine, placé sous le signe de la jeunesse, a mis l'accent sur l'emploi des jeunes et la réduction de la pauvreté. La communauté internationale doit

conjuguer ses efforts pour aider l'Afrique à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, s'atteler au renforcement des infrastructures dans les domaines des soins médicaux, de l'éducation, de l'économie, du commerce et de l'interconnectivité, et s'attaquer aux problèmes auxquels l'Afrique est confrontée dans des domaines tels que la jeunesse, les femmes et les enfants, les réfugiés et l'emploi, dans l'optique de renforcer le développement socioéconomique des pays africains.

Quatrièmement, nous devons continuer de soutenir les efforts de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. Une place importante est faite à l'Afrique dans le programme de travail du Conseil de sécurité et dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies déployées en Afrique doivent respecter les principes fondamentaux du maintien de la paix, respecter la souveraineté des pays hôtes, prendre en considération tous les facteurs, tels que les besoins concrets des pays hôtes, les conditions de sécurité et les objectifs de leur mandat, concevoir des mandats bien ciblés pour les missions de maintien de la paix et ajuster les priorités et l'orientation des travaux pour les différentes phases. Le Secrétariat doit prendre des mesures efficaces pour améliorer son système de commandement des opérations de maintien de la paix en Afrique, accroître l'efficience des missions, garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, renforcer les capacités en matière d'alerte rapide pour faire face aux menaces à la sécurité, et fournir des garanties logistiques suffisantes.

La Chine appuie vivement les efforts consentis par les pays africains pour apporter des solutions africaines aux problèmes de l'Afrique. La Chine prend une part active aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique, où 2 600 soldats de la paix chinois sont actuellement déployés. Nous avons également participé activement à la lutte contre la piraterie, en escortant des navires commerciaux au large des côtes somaliennes. En 2015, le Forum sur la coopération sino-africaine a élaboré 10 grands plans de coopération entre la Chine et l'Afrique consacrés au développement socioéconomique et à la paix et la sécurité.

Dans les domaines de la paix et de la sécurité, la Chine s'attachera à contribuer au renforcement des capacités de l'Afrique en matière de paix, notamment en appuyant la création d'une force en attente et d'une force de réaction rapide africaines. Les travaux pertinents sont déjà bien engagés. L'initiative « Une ceinture et une Route » proposée par la Chine aidera l'Afrique à concrétiser son développement et à remédier aux causes profondes des conflits. La Chine promouvra l'idée de larges consultations, d'une contribution conjointe et du partage des avantages, coopérera étroitement avec les pays africains dans le cadre de l'initiative « Une ceinture et une Route », et continuera d'aider l'Afrique à renforcer ses capacités en matière de paix et de sécurité, en vue de régler rapidement les questions sensibles en Afrique et d'instaurer la paix, la stabilité et le développement sur le continent africain.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je rappelle à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leurs déclarations à quatre minutes au maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et de bien vouloir en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle..

Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie la République populaire de Chine d'avoir organisé le présent débat public, qui est une occasion idoine de débattre de l'important et nécessaire renforcement des capacités régionales africaines en matière de paix et de sécurité.

Nous remercions également le Secrétaire général et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine de leurs précieuses contributions au présent débat.

Malgré les avancées qu'il a enregistrées en matière de consolidation de la démocratie et malgré son vaste potentiel, le continent africain est toujours menacé dans sa sécurité par la présence de groupes extrémistes violents, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. À cet égard, l'ONU a été amenée depuis de nombreuses années à ouvrir des bureaux régionaux et à déployer des missions de maintien de la paix pour contrer ces menaces. Le Pérou se félicite de contribuer à la réalisation de cet objectif via la présence d'observateurs militaires, de personnels administratifs et de contingents dans cinq opérations de maintien de la paix en Afrique, y compris une compagnie du génie en République centrafricaine.

En outre, l'Organisation a noué des partenariats stratégiques avec différentes organisations régionales et sous-régionales du continent qui contribuent à cet effort commun, comme l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Groupe de cinq pays du Sahel, la Commission du bassin du lac Tchad et l'Union du fleuve Mano. Le Pérou reconnaît et salue le leadership dont font preuve les pays africains à la tête de ces initiatives, qui créent un cercle vertueux de coopération ainsi que des synergies positives aux niveaux international, régional, sous-régional et entre les États respectifs concernés.

Depuis sa création en 2002, l'Union africaine joue un rôle fondamental dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le continent. Elle s'attache, par le truchement de son Conseil de paix et de sécurité, à mettre en œuvre la Politique africaine commune de défense et de sécurité et de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. À cet égard, le Pérou se félicite du rapprochement et de la complémentarité entre l'Union africaine et l'ONU, en particulier avec la signature en avril 2017 du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité.

Mon pays considère importante aussi la ferme intention du Conseil de sécurité de continuer d'aider les pays africains dans leur lutte contre les groupes radicaux, tel que stipulé dans la résolution 2359 (2017) qui autorise le déploiement de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel pour rétablir la paix et la sécurité dans la région. Cette mesure vise à lutter contre la menace terroriste, la criminalité transnationale organisée, le trafic illicite d'armes et de drogues et la traite des personnes. Le Pérou est d'avis que de tels schémas peuvent être aussi utilisés dans d'autres sous-régions africaines.

Bien que les initiatives susmentionnées sont des exemples de la manière dont on peut travailler conjointement dans la lutte contre les menaces à la paix et à la sécurité, de nombreux défis demeurent. La création et le renouvellement des mandats des missions de maintien de la paix sont également l'occasion de nouer des partenariats avec les pays africains et les organisations régionales et sous-régionales, lesquels doivent être évalués de façon consciencieuse et dotés des ressources nécessaires. De même, compte tenu du fait que la paix et le développement sont directement liés, il est essentiel que la communauté internationale contribue à donner aux gouvernements davantage de moyens pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité en Afrique, dans le contexte de ce qu'on appelle « paix durable». À cet égard, le Pérou souligne que de nombreux pays de la région ont mis en œuvre des réformes constitutionnelles, institutionnelles et politiques.

En conclusion, le Pérou reconnaît que les États d'Afrique et les organisations africaines sont appelés à assumer des responsabilités plus grandes dans le cadre de l'action conjointe menée pour promouvoir la paix et la sécurité dans le continent. Cela ne sera possible qu'au moyen d'une coopération étroite entre le Conseil de sécurité, les organismes du système des Nations Unies avec les différentes organisations régionales et sous-régionales en vue de tirer parti des avantages comparatifs qui sont les leurs du fait de leur connaissance des menaces posées et des particularités sur le terrain.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Vieira (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important aujourd'hui.

Je voudrais réaffirmer l'appui du Brésil à l'Afrique, un continent avec lequel nous avons un lien historique et culturel unique en son genre. C'est aussi une région d'importance stratégique pour nous. Aujourd'hui, le Brésil dispose en Afrique de 39 postes diplomatiques, qui constituent une partie très importante de notre réseau d'ambassades dans le monde.

Le Brésil participe depuis le début à l'action menée par les Nations Unies pour promouvoir la paix en Afrique. Il a participé à la Force d'urgence des Nations Unies déployée à Suez de 1956 à 1967, et à l'Opération des Nations Unies au Congo entre 1960 et 1964. Depuis lors, le Brésil participe activement à plusieurs opérations de maintien de la paix déployées dans le continent. Nous avons fourni des contingents à l'Opération des Nations Unies au Mozambique et à la troisième Mission de vérification des Nations en Angola. Tout récemment, de 2013 à 2015, un officier de l'armée brésilienne, le général Alberto dos Santos Cruz, a été commandant de la Force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Aujourd'hui, le Brésil fournit des observateurs militaires et des officiers d'état-major à sept missions des Nations Unies en Afrique. Nous réaffirmons notre volonté de continuer à appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique, maintenant et à l'avenir.

En sa qualité de Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, le Brésil attache aussi une grande importance à une coordination étroite avec d'autres pays d'Afrique et d'autres institutions africaines en vue d'aider la Guinée-Bissau dans ses efforts visant à réaliser la paix et la prospérité.

Au plan bilatéral, le Brésil participe aussi au renforcement des capacités africaines en matière de paix et de sécurité. L'armée brésilienne coopère maintenant avec Cabo Verde, le Mozambique, la Namibie, Sao Tomé-et-Principe et l'Afrique du Sud. Nous mettons aussi en œuvre avec l'Éthiopie un projet de formation préalable au déploiement des soldats de la paix, tandis que des officiers et d'autres membres des forces armées de la région sont sortis des académies militaires brésiliennes. L'armée brésilienne est aussi partie à un projet de partenariat triangulaire pour la formation d'ingénieurs militaires africains appelés à être déployés dans opérations de maintien de la paix

En Namibie, la mission navale brésilienne a contribué à la formation de plus de 2000 membres de la Marine namibienne. Au Cabo Verde, depuis 2013, et à Sao Tomé-et-Principe, depuis 2015, nous maintenons des missions navales pour déterminer les possibilités de coopération avec ces pays et les aider à former les membres de leur marine. Le Brésil effectue aussi des exercices navals avec des pays africains pour améliorer la coopération entre pays participants.

Je voudrais aussi rappeler la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, formée de 24 pays, notamment tous ceux qui sont situés sur la côte ouest africaine, du Cabo Verde au Sénégal jusqu'à l'Afrique du Sud, ainsi que du Brésil, de l'Argentine et de l'Uruguay. Les membres de cette zone sont convenus de faire de cette région une région de paix et de coopération pour veiller à ce qu'elle reste exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive, ainsi que pour faire respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de ses pays.

Un projet novateur est en cours en République démocratique du Congo. Grâce à la pratique de la capoeira, art martial afro-brésilien, le Brésil a facilité, en partenariat avec l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement et la société civile, la réinsertion sociale d'enfants précédemment liés à des groupes armés.

Nous nous sommes félicités de l'adoption de la résolution 2330 (2016) et attendons avec intérêt la mise en œuvre du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Nous appuyons les initiatives prises par l'Union africaine pour faire face aux crises et à l'instabilité en Afrique. Le rôle de l'Union africaine au Darfour, au Mali, en Somalie et en République centrafricaine atteste de l'incidence positive de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU.

À l'heure d'examiner le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, nous ne devons pas éluder la question de moyens adéquats pour la réalisation de tâches de plus en plus complexes. D'une part, les mandats de maintien de la paix doivent être dotés de ressources suffisantes. D'autre part, les acteurs régionaux ne doivent ménager aucun effort pour faire en sorte que leurs contingents se conforment aux principes de l'ONU et atteignent progressivement le niveau de performance qu'elle exige. À cet égard, nous prenons note avec intérêt des propositions présentées par le Secrétaire général António Guterres concernant l'autorisation des opérations de l'Union africaine et l'appui qui doit leur être apporté. Ces propositions méritent un examen plus approfondi. Nous devons mettre l'accent sur la prévention et le règlement pacifique des problèmes africains plutôt que de nous concentrer de façon excessive sur le maintien de la paix ou les opérations militaires, une fois que le conflit a éclaté. En ce qui concerne la fourniture d'un appui financier aux missions de l'Union africaine autorisées par le Conseil, il importe que des discussions approfondies soient également menées au sein de l'Assemblée générale.

Le Brésil continuera de travailler en étroite collaboration avec les pays africains dans le cadre des structures multilatérales et régionales qui sont à notre disposition afin de promouvoir la paix et le développement.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

Mme Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat sur la paix et la sécurité en Afrique. Il est certes encourageant de constater qu'un membre permanent du Conseil de sécurité convoque un débat public sur une région qui demeure sous-représentée au Conseil, en dépit du fait que sa paix et sa sécurité continuent d'être la principale préoccupation du Conseil.

Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé et de ses observations éclairantes au début du débat d'aujourd'hui.

La Charte des Nations Unies stipule que le Conseil de sécurité agit au nom de l'Assemblée générale pour les questions touchant au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est donc non seulement utile mais aussi impératif que le Conseil de sécurité prenne en compte les vues de l'ensemble des États Membres sur ces questions. De même, dans le cas de la paix et de la sécurité régionales, il est logique que le Conseil écoute attentivement les opinions des États membres de la région. Après tout, qui mieux que les pays de la région peut comprendre les défis auxquels celle-ci est confrontée? C'est pourquoi le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies met l'accent sur une relation de coopération, interdépendante et qui se renforce mutuellement entre l'ONU et les organisations régionales. Comme le Secrétaire général l'a souligné ce matin, cette relation doit englober la prévention, la médiation et le règlement de conflits, mais aussi s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Nous nous félicitons du dialogue croissant entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine, qui vise à apporter une réponse meilleure et plus efficace aux questions de paix et de sécurité en Afrique. La résolution 2320 (2016), de même que les dialogues consultatifs tenus régulièrement entre les membres du Conseil et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, dont le dernier a eu lieu en mai, sont autant de manifestations de cette tendance. Le Pakistan estime que l'Union africaine représente un lien essentiel entre le Conseil et les défis auxquels fait face l'Afrique, en particulier pour ce qui est des questions de paix et de sécurité. Ce lien peut être mis à profit par le biais d'un partenariat stratégique entre les deux organisations.

Ce partenariat doit se fonder, entre autres, sur les avantages comparatifs de chacune des deux organisations et en appliquant les principes de partage des obligations et de concertation dans la prise de décision, tel qu'il est stipulé dans la résolution 2320 (2016). À condition de reposer sur une démarche objective, un tel partenariat peut non seulement améliorer la capacité du Conseil à relever efficacement les défis qui se posent à lui, mais aussi contribuer à renforcer celle du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à assumer plus de responsabilités en matière de paix et de sécurité en Afrique. Nous exhortons le Conseil à envisager d'investir davantage de ressources financières et autres moyens de développement des compétences afin d'améliorer les capacités de l'Union africaine, en particulier dans les missions de maintien de la paix mandatées par le Conseil lui-même. Cet appui doit être souple, durable et prévisible.

Le Pakistan se félicite également du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé en avril entre le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine. Nous espérons que les thèmes retenus pour la coopération ainsi que les mécanismes prévus pour la mise en œuvre de ces thèmes constitueront une bonne base pour la poursuite de la collaboration entre les deux organisations.

Étant l'un des principaux fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Pakistan et son personnel de sécurité ont contribué à de nombreux succès en Afrique, du Libéria à la Sierra Leone. Nos Casques bleus bien formés et professionnels ont protégé les civils, fourni des soins médicaux indispensables et reconstruit des vies et des pays. Ils ont travaillé dans des conditions difficiles et parfois périlleuses, et n'ont jamais reculé devant l'accomplissement de leur mandat. Je dois dire, toutefois, que nos voix ne sont jamais sollicitées ni entendues, lorsque des décisions importantes sont prises sur les nouveaux déploiements, l'établissement des mandats, l'élaboration de stratégies relatives à la coopération régionale et trilatérale et nombre d'autres questions touchant directement nos contingents. Cette culture de cloisonnement doit changer si nous voulons que le maintien de la paix fonctionne de manière optimale. Nous pensons également que la notion erronée de faire plus avec moins doit être sérieusement réexaminée, parce que procéder à des coupes budgétaires fantasques va saper, et non pas favoriser le maintien de la paix en Afrique.

Les dialogues consultatifs du Conseil de sécurité avec les organisations régionales constituent un outil utile dans le cadre des efforts qu'il déploie pour nouer des partenariats régionaux aux fins de traiter les questions de paix et de sécurité pertinentes, comme nous l'avons vu dans le cas du dialogue du Conseil avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Ces outils revêtent une importance cruciale, s'ils ne s'encombrent pas de questions sortant du cadre des problèmes régionaux. C'est pourquoi, pour être d'une utilité optimale, ces dialogues doivent continuer de mettre l'accent sur des approches concrètes visant à

régler des problèmes exclusivement régionaux. C'est important si nous voulons nous assurer de consacrer du temps et des efforts précieux à la recherche de solutions pragmatiques et durables.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à M. João Pedro Vale de Almeida, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Vale de Almeida (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

En tant que voisins proches, l'Europe et l'Afrique partagent un avenir commun. Les intérêts de l'Union européenne n'ont jamais été aussi étroitement liés à ceux de l'Afrique. Le lien direct entre la Libye et le Sahel, et entre la Corne de l'Afrique et le Golfe, la région des Grands Lacs et l'Afrique australe, exige une approche plus stratégique allant au-delà des formats établis.

Nous remercions la présidence de l'organisation du débat d'aujourd'hui. Il offre une occasion opportune de revoir notre coopération et de rechercher de nouvelles façons d'adapter au mieux les partenariats entre l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis qui se posent à l'Afrique. Le partenariat entre l'Union européenne et l'Afrique englobe de nombreux aspects et de nombreuses mesures aux niveaux continental, régional, sous-régional et local. Qu'il me soit permis de me concentrer aujourd'hui, comme nous l'y invite la note de réflexion (S/2017/574, annexe), sur l'appui que la communauté internationale peut apporter à l'Union africaine.

Sur le plan politique, nous nous félicitons du fort message d'engagement que transmet la récente signature du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Le rapport du Secrétaire général sur les modalités possibles du processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine et de la fourniture d'un appui à ces opérations (S/2017/454), publié le 26 mai, et la mise à jour de l'Union africaine qui l'accompagne, sont également d'excellents témoignages de la manière dont la coopération et la coordination entre l'ONU et l'Union africaine sont en train d'être renforcées à un rythme soutenu.

Mais le rapport montre également comment les deux organisations peuvent mieux travailler ensemble. Il fait des propositions concrètes pour qu'il soit procédé dès le début à des évaluations conjointes des dimensions politiques, sécuritaires, humanitaires et des droits de l'homme des missions, ainsi que sur l'avantage comparatif de l'Union africaine et les rôles que peuvent avoir d'autres partenaires. De même, il explique en détail quelle forme pourrait prendre l'institutionnalisation de l'approche conjointe en matière de planification, d'établissement du mandat et de financement.

L'Union européenne coopère déjà étroitement avec l'ONU dans le cadre de toutes les missions déployées par l'Union européenne au titre de sa politique de sécurité et de défense commune. L'Union européenne et l'ONU travaillent également à la programmation conjointe et aux mécanismes de coordination à l'appui, entre autres, de la réforme du secteur de la sécurité et de l'état de droit en République centrafricaine et à la mise en place de projets pilotes au Mali et en Somalie. Si on élargit cette logique, ces initiatives pourraient être étendues pour inclure l'Union africaine au sein d'une coopération trilatérale. L'Union européenne est disposée à recenser, de concert avec l'ONU et l'Union africaine, les domaines nécessitant une attention et à approfondir la complémentarité et les synergies entre toutes les parties prenantes. Dans ce contexte, une des propositions discutées avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales ainsi que d'autres mécanismes régionaux durant la réunion entre hauts responsables tenue récemment à Addis-Abeba, le 5 juillet, a été celle concernant la mise en place d'une plate-forme de collaboration pour faciliter le partage de l'information et renforcer la coopération opérationnelle entre l'Union européenne, l'Union africaine et l'ONU. Des suggestions plus concrètes sur la forme qu'elle pourrait prendre devraient être faites en amont du cinquième Sommet Union africaine-Union européenne qui aura lieu à l'automne en Côte d'Ivoire.

Le rapport du Secrétaire général souligne également l'importance de l'application des dispositions et du contrôle, en particulier dans les domaines des droits de l'homme, de la déontologie et de la discipline. Ce sont là des préoccupations essentielles dans toutes les opérations de paix. Nous nous félicitons des efforts déployés par l'Union africaine pour mettre en place des mécanismes efficaces afin de garantir le respect des

droits de l'homme dans toutes ses missions, et appelons à de nouveaux progrès dans leur mise en œuvre. Des règles uniformes en ce qui concerne la communication de l'information, la responsabilité et la protection sont indispensables pour garantir que les missions respectent les normes les plus élevées et qu'un contrôle strict est effectué.

Qu'il me soit permis de dire quelques mots sur le financement. La diversification des financements est essentielle. L'Union africaine et le continent ont fait preuve d'une ambition et d'une volonté d'appropriation fortes lorsque le Sommet de l'Union africaine, organisé à Kigali en juillet 2016, a pris une décision historique concernant le financement du Fonds pour la paix. Nous accueillons favorablement les mesures importantes prises depuis, sous l'impulsion de M. Kaberuka, pour assurer le financement de 25 % du budget des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine d'ici à 2020. Nous encourageons l'Union africaine à faire d'autres progrès soutenus à cet égard. Nous sommes prêts à continuer d'étudier comment l'Union européenne, en collaboration avec l'ONU et l'Union africaine, pourrait contribuer à faire avancer la discussion sur le financement durable et la répartition des tâches de maintien de la paix en Afrique.

Toutes ces questions doivent faire l'objet de plus amples débats et de travaux conjoints supplémentaires, comme l'a également recommandé le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies, afin qu'à l'avenir le rôle de l'ONU ne consiste pas seulement à travailler aux côtés des organisations régionales, mais aussi à leur permettre de prendre en charge une partie du fardeau en matière de paix et de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies.

Nous attendons avec intérêt le prochain Sommet Union africaine-Union européenne à Abidjan à l'automne. Ce sera une occasion importante de faire fond sur les résultats déjà obtenus dans le cadre des partenariats avec l'ONU et l'Union africaine, en soulignant l'importance d'une relation durable, d'égal à égal et mutuellement bénéfique avec l'Afrique, dans un esprit de prise en main et de responsabilité partagées et guidé notamment par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris sur les changements climatiques de 2015, l'Agenda 2063 de l'Union africaine ainsi que la Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne et le Consensus européen sur le développement.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Bessedik (Algérie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais réitérer mes félicitations à la République populaire de Chine, un pays ami, pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous vous souhaitons plein succès dans l'accomplissement de votre mandat, Monsieur le Président. Il convient de saluer le thème choisi pour le débat public d'aujourd'hui, ainsi que les efforts déployés pour préparer et publier la note de réflexion (S/2017/574, annexe).

Nous tenons à remercier le Secrétaire général de son exposé, ainsi que le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine pour sa déclaration très utile et les observations très précises et centrales qu'il a partagées aujourd'hui avec nous sur ce sujet important.

La paix et la sécurité en Afrique, ainsi que son développement économique, social et culturel, sont parmi les priorités de mon pays. Nous avons mis la paix et la sécurité sur le continent africain au cœur de notre politique internationale. Cet engagement se traduit par des actions concrètes, en particulier dans le domaine du règlement des conflits. S. E. le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, en sa qualité de Coordonnateur de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, a soumis au dernier Sommet de l'Union un mémorandum sur la stratégie africaine de lutte contre le terrorisme, qui a été présenté par le Premier Ministre. Le mémorandum, qui servira de feuille de route à l'organisation continentale dans sa lutte contre le terrorisme, a été adopté à l'unanimité par les chefs d'État et de gouvernement des 55 États membres de l'Union africaine.

Forte de son expérience de longue date dans le domaine de la médiation, l'Algérie envisage également de contribuer à la paix dans les pays voisins et notamment au Mali, en Libye et au Sahara occidental, en plus de coopérer et de coordonner son action avec les pays du Sahel et au-delà.

Comme l'ont réaffirmé les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine au dernier sommet tenu plus tôt cette année à Addis-Abeba, trouver des solutions africaines viables et durables aux problèmes et conflits africains est un principe fondamental de l'Union africaine. À cet égard, de nombreuses initiatives et actions audacieuses sont entreprises pour faire régner la paix, la sécurité et le développement sur

le continent. L'Agenda 2063, l'initiative « Faire taire les armes d'ici 2020 », la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et l'achèvement du processus de décolonisation sur le continent ne sont que quelques exemples des nombreux engagements décidés de façon collégiale au niveau des chefs d'État et de gouvernement des 55 pays africains.

Nous vivons dans un monde interdépendant et il est évident que la contribution de l'Afrique à sa propre sécurité et prospérité est également une contribution à la paix et à la prospérité mondiales. À cette fin, la coopération entre l'ONU et les partenaires régionaux et sous-régionaux africains revêt une importance primordiale. Dans ce contexte, nous tenons à saluer la tenue de la première Conférence annuelle ONU-Union africaine, le 19 avril dernier, ainsi que la conclusion du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, qui indique, entre autres, que

> « l'ONU et l'Union africaine se sont résolument engagées en faveur d'une coopération et d'une coordination plus étroites en matière de paix et de sécurité »

et que le Conseil de sécurité et l'Union africaine ont tous deux confirmé la nécessité de transformer le partenariat entre les deux organisations en un partenariat prévisible, systématique et stratégique.

En réalité, l'évolution récente survenue dans les relations entre les organes intergouvernementaux, sur la base des dispositions de l'Article VIII de la Charte des Nations Unies et de l'Acte constitutif de l'Union africaine, n'est qu'une confirmation de ce qui a été fait précédemment en la matière. Il convient de rappeler que la toute première résolution sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales est celle qui a été adoptée en 1963 sur la coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et que de nombreux processus de paix pour le règlement des conflits en Afrique, dirigés par l'Organisation des Nations Unies, ont été possibles grâce à la contribution de l'Union africaine et de l'OUA, comme en témoignent de nombreux exemples.

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, à sa 689ème séance, tenue le 30 mai, a adopté une décision dans laquelle il a rappelé ses décisions antérieures sur le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité, y compris le financement des opérations de soutien à la paix mandatées ou autorisées par l'Union africaine avec l'autorisation du Conseil de sécurité. Dans cette décision, le Conseil de paix et de sécurité a également rappelé le communiqué qui a été adopté à sa 547ème réunion tenue à New York le 26 septembre 2015 et qui endossait les modalités proposées par la Présidente de la Commission sur les mesures de suivi relative à la position africaine commune concernant l'examen des opérations de paix des Nations Unies pour la fourniture de contributions des Nations Unies à des opérations de soutien de la paix, mandatées ou autorisées par l'Union africaine et a décidé que la mise en oeuvre des arrangements proposés pour le financement des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine avec l'autorisation du Conseil de sécurité devait être fondée sur les points suivants : premièrement, l'appropriation africaine, facteur clef du succès des efforts de paix sur le continent; deuxièmement, la réaffirmation du rôle principal du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et du rôle des organismes régionaux, comme indiqué dans le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies; troisièmement, la reconnaissance que l'appui apporté par l'ONU aux organisations régionales en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales fait partie intégrante de la sécurité collective prévue dans la Charte des Nations Unies; quatrièmement, le renforcement du partenariat stratégique avec l'Organisation des Nations Unies, y compris l'élaboration d'un cadre définissant les mesures nécessaires pour activer l'autorisation du Conseil de sécurité pour des missions de l'Union africaine financées par des contributions des Nations Unies; cinquièmement, le renforcement des capacités de l'Union africaine à planifier et gérer des opérations de soutien à la paix; sixièmement, le renforcement des mécanismes de contrôle financier de l'Union africaine; et septièmement, le renforcement des capacités de l'Union africaine s'agissant de la diligence raisonnable en matière des droits de l'homme, y compris la prévention et la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de soutien à la paix conduites par l'Union africaine.

Ma délégation estime que ces points fondamentaux constituent une base solide pour une relation de partenariat entre les deux organisations.

Pour terminer, nous voudrions également faire les propositions suivantes. Premièrement, il faut renoncer à toute approche sélective dans les domaines de la coopération et de la coordination entre l'ONU et l'Union africaine pour tout ce qui est des questions relative à

l'Afrique. Deuxièmement, cette proposition s'applique aussi à la réunion annuelle du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et du Conseil de sécurité sur le processus de prise de décisions relatif à l'ordre du jour des consultations. Troisièmement, il faut mettre en place un processus continu d'association de l'Union africaine aux consultations tenues par le Conseil de sécurité ou par d'autres organes de l'ONU sur tout document ou toute action relatifs aux questions africaines. Quatrièmement, il faut renforcer la coopération dans le domaine de la formation, des transferts de technologie, de la science et de l'innovation, en particulier parce que le continent africain a le plus grand potentiel démographique.

Enfin, l'Afrique mérite une place dans la catégorie des membres permanents du Conseil de sécurité, étant donné les réalités géopolitiques actuelles en termes de population, d'accroissement de la puissance économique, de dynamique démographique et de son rôle croissant dans des instances multilatérales.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public sur un sujet très important. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine pour leurs exposés.

L'Indonésie s'associe également à la déclaration que fera le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Indonésie a été aux côtés de l'Afrique depuis le début. Depuis la Conférence afro-asiatique de Bandung, qui s'est tenue il y a plus de six décennies, en 1955, l'Indonésie et l'Afrique ont œuvré ensemble pour favoriser l'égalité entre toutes les nations et encourager leur indépendance. Forte d'un sens aigu de la moralité et de la déontologie, l'Indonésie et l'Afrique ont travaillé d'arrache-pied pour établir des idéaux élevés dans leurs pays, ainsi que pour renforcer les liens historiques entre eux.

Par la suite, de concert avec l'Afrique du Sud, l'Indonésie a lancé le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique en 2005 pour accélérer la coopération politique, économique et socio-culturelle. Cette coopération a été renforcée en 2015 et est actuellement mise en oeuvre par de nombreux projets d'appui bilatéraux et multiformes, tant en Indonésie qu'en Afrique. En même temps, nous établissons également une coopération Sud-Sud et une coopération triangulaire en vue de promouvoir la coopération, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités et de la coopération technique.

Il est clair que le développement de l'Afrique doit se faire sans causer de préjudice à l'Afrique. Sur cette base, l'Indonésie se concentrera encore plus sur l'Afrique pour parvenir à des résultats mutuellement bénéfiques en termes de développement économique. Au niveau national, ainsi que par l'intermédiaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, nous sommes prêts à jouer un rôle plus important pour aider à maintenir les efforts de paix en Afrique. Cela s'ajoute à notre contribution au maintien de la paix des Nations Unies en Afrique, où près de 2 000 soldats de la paix et membres de la police indonésiens participent déjà à huit opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

En effet, de nombreux pays africains sont confrontés à de graves problèmes de paix, de sécurité et de gouvernance. Nous nous félicitons du rôle de plus en plus important de l'Union africaine en tant que force propice au dialogue, au règlement pacifique des différends et à l'entretien de relations cordiales entre les pays africains. L'Indonésie appuie pleinement l'Agenda 2063 de l'Union africaine avec ses principaux piliers que sont une Afrique exempte de conflits et les cinq priorités thématiques de la feuille de route de l'Union africaine (2016-2020). L'engagement pris par les dirigeants africains de financer 25 % du coût des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine est un autre signe concret de leur volonté de bâtir une paix durable.

Pourtant, les nombreux défis existants - lutte contre le terrorisme, consolidation et maintien de la paix, processus politiques, pauvreté, changements climatiques, renforcement des capacités et gouvernance - ne peuvent pas tous être dûment relevés sans un financement suffisant et prévisible, d'où la nécessité d'une coopération internationale. Aujourd'hui, on ne saurait répondre à la question de savoir comment renforcer les capacités de paix et de sécurité de l'Afrique sans préciser comment l'appui financier et politique nécessaire peut être assuré.

L'Indonésie se félicite donc que la résolution 2320 (2016) et le rapport du Secrétaire général (S/2017/454) sur les modalités possibles du processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine et de la fourniture d'un appui à ces opérations aient souligné, entre autres choses, l'importance d'un

financement adéquat et prévisible. En réponse aux propositions formulées par le Haut-Représentant du Fonds pour la paix de l’Union africaine, le rapport du Secrétaire général souligne cinq modèles de financement et diverses modalités possibles de prise de décisions pour appuyer les opérations de soutien à la paix initiées par l’Union africaine. Le rapport reconnaît également, à juste titre, que chaque situation peut justifier une solution particulière. Il importe maintenant que le rapport soit examiné par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, de concert avec la Cinquième Commission et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, afin que l’Assemblée générale puisse proposer une réponse globale.

L’Indonésie appuie pleinement le Cadre commun ONU – Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, qui a été signé en avril. Il est essentiel que tous les organismes des Nations Unies, de concert avec les États Membres, jouent leur rôle afin de contribuer à son succès. Tout comme l’appropriation, la collaboration et la coopération entre toutes les parties prenantes nationales et extérieures concernées sont essentielles au succès de la pérennisation de la paix dans un pays, tous les acteurs des Nations Unies et les acteurs extérieurs au système des Nations Unies doivent mettre au point des synergies autour des trois piliers des Nations Unies afin de tenir leur promesse à l’Afrique.

Pour sa part, l’Indonésie continuera de travailler activement dans toutes les instances des Nations Unies et extérieures à l’ONU afin de garantir qu’un appui solide soit offert à l’Afrique. Par exemple, lors du récent Forum du Groupe des Vingt à Hambourg, en Allemagne, le Président Widodo a déclaré que l’Indonésie accueillerait le Forum Afrique-Indonésie en 2018 en tant que plateforme pour promouvoir un partenariat égalitaire et une plus grande coopération avec l’Afrique. La déclaration du Président indonésien est claire : « Afrique, tu ne marcheras jamais seule et nous allons aller de l’avant avec l’Afrique ».

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Begeç (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Chine d’avoir organisé la séance de ce jour.

L’Afrique joue un rôle important dans le maintien de la paix et la promotion du développement. Cependant, le continent fait encore face à de graves obstacles à la paix et la sécurité durables. La pérennisation de la paix et de la sécurité en Afrique exige une forte coopération et coordination entre les acteurs locaux, nationaux et internationaux. Cela est essentiel pour garantir la sécurité collective. À cet égard, nous prenons note de la résolution 2320 (2016) et de l’intention du Conseil de sécurité de prendre des mesures pour resserrer encore les relations entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine. De même, nous saluons le Cadre commun ONU – Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, qui a été signé en avril.

La Turquie estime que la paix et la sécurité contribuent grandement au développement. Dans cet esprit, la Turquie appuie la stratégie africaine pour mettre fin à toutes les guerres sur le continent d’ici à 2020, comme indiqué dans l’initiative « Faire taire les armes ». En outre, nous apprécions le rôle central joué par le dispositif de paix et de sécurité de l’Afrique et les structures de gouvernance de l’Afrique dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité. Les opérations de paix menées par l’Union africaine sont des initiatives essentielles pour faire face aux crises en Afrique. La Turquie contribue aux activités de ces opérations, telles que celles de la Mission d’observation militaire de l’Union africaine en Somalie (AMISOM) et de l’Opération hybride Union africaine - Nations Unies au Darfour. En tant que partenaire stratégique du continent depuis 2008, la Turquie tente d’aider ses amis africains dans leur quête visant à garantir la paix, la sécurité et la stabilité. Ce faisant, nous avons attaché de l’importance à l’appropriation régionale.

Conformément au principe des solutions africaines aux problèmes de l’Afrique, la Turquie a contribué au développement des capacités des pays africains en matière de sécurité, sur la base des besoins et demandes de ses partenaires. Nous suivons une approche complète et globale qui tient compte de la consolidation de la paix, du développement et des dimensions humanitaires de l’aide internationale, notamment par l’intermédiaire de notre réseau diplomatique d’environ 40 ambassades sur tout le continent.

En matière de paix et de sécurité, l’aide de la Turquie et son partenariat avec l’Union africaine et les États d’Afrique sont multiples. La Turquie fournit une aide financière à l’Union africaine, notamment dans le domaine de la sécurité, depuis 2009. Au cours des dix dernières années, la Turquie a versé plus de quatre millions de dollars à l’AMISOM, la Force en attente de l’Afrique de l’Est et au dispositif de paix et de sécurité de l’Afrique.

La Police nationale turque contribue à renforcer les capacités structurelles et opérationnelles des institutions chargées de la sécurité au moyen de programmes bilatéraux. En tant que coprésident du Groupe de travail du Forum antiterroriste mondial de la corne de l'Afrique, la Turquie a conduit une série d'efforts bilatéraux visant à renforcer les capacités dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme dans la région. À Mogadiscio, en Somalie, nous mettons en œuvre un projet à grande échelle depuis 2014 pour la reconstruction de l'Armée nationale somalienne. Le Centre de formation militaire conjoint Anatolie-Somalie devrait être opérationnel d'ici septembre.

La prévention des conflits et la médiation sont également des aspects importants de l'engagement de la Turquie envers l'Afrique. Dans ses efforts pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, la Turquie a collaboré avec la Commission de l'Union africaine et les partenaires africains pour réaliser des projets dans les domaines du commerce, du développement rural, de l'état de droit, de l'infrastructure, de la santé et de l'éducation. Dans notre approche, nous reconnaissons que les efforts de stabilisation et de développement en Afrique ne peuvent aboutir si les femmes et les jeunes manquent de sécurité et d'un accès aux ressources politiques, économiques, sociales et judiciaires. Dans ce contexte, nous encourageons un partenariat social et politique accru, ainsi que l'autonomisation économique des femmes et des jeunes.

En réponse aux récents phénomènes climatiques et aux vagues de sécheresse en Afrique subsaharienne, nous avons lancé des campagnes de donations à l'échelle nationale pour pouvoir offrir une aide. En tant que Président du Sommet de l'Organisation de la coopération islamique, la Turquie a pris l'initiative de sensibiliser aux activités de développement et d'aide humanitaire pour l'Afrique de l'Est. Mettre en œuvre la « nouvelle façon de travailler », qui s'aligne sur l'aide humanitaire de la Turquie axée sur le développement, est essentiel pour parvenir à des résultats collectifs, tout en renforçant également la résilience et en éliminant les besoins.

La Turquie continuera de faire tout son possible pour contribuer à la paix et à la sécurité en Afrique. Nous participerons également de façon constructive aux initiatives internationales et régionales à cette fin.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : L'Estonie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

Tout d'abord, je voudrais remercier la présidence chinoise d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui. Nous saluons les efforts déployés par l'Union africaine pour répondre efficacement aux crises et conflits en Afrique. Beaucoup a été fait, mais beaucoup reste à faire. Le rôle et l'appui de la communauté internationale à cet égard sont essentiels.

Nous saluons le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, qui a été signé en avril. Nous nous félicitons également de la décision de la Conférence de l'Union africaine, prise en janvier 2015, de financer à hauteur de 25 % les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, ainsi que la décision ultérieure de la Conférence de l'Union africaine de rendre opérationnel le Fonds africain pour la paix. En outre, la Feuille de route principale de l'Union africaine des étapes pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 est un pas en avant bienvenu. Il est désormais crucial de mettre en œuvre toutes les décisions importantes.

Pour faire taire les armes en Afrique, il est impératif de s'attaquer aux causes profondes des conflits. L'Agenda 2063 de l'Union africaine voit dans le déficit démocratique et la faible gouvernance les causes profondes des conflits et des obstacles au développement durable en Afrique. Il est essentiel de forger des synergies entre la gouvernance et la paix et la sécurité pour régler les conflits de manière globale. Nous saluons les efforts déployés par l'Afrique pour élaborer des initiatives concrètes de prévention des conflits, l'alerte précoce, la médiation et la diplomatie préventive. Nous l'encourageons à poursuivre sur cette voie.

Nous pensons que l'une des garanties les plus importantes du développement durable dans le monde et d'une influence accrue de la démocratie et de l'état de droit consiste à introduire l'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie. Les femmes peuvent jouer un rôle clef dans la prévention et le règlement des conflits, les négociations de paix et la consolidation de la paix, ainsi que dans la reconstruction après les conflits.

En outre, le thème de l'Union Africaine pour 2017 est « Exploiter le dividende démographique grâce à l'investissement dans la jeunesse », et la période 2018-2027 vient d'être déclarée Décennie africaine pour

la formation et l'emploi des jeunes dans les domaines technique, professionnel et entrepreneurial. L'Afrique est le plus jeune continent de la planète; créer des conditions favorables, des emplois, une éducation et l'état de droit pour les jeunes Africains contribuera de manière cruciale à faire taire les armes en Afrique.

L'Estonie est disposée à collaborer avec tous les partenaires pour renforcer les capacités et travailler sur des solutions, notamment dans le domaine numérique, pour la prévention des conflits et la bonne gouvernance. C'est également un point auquel nous donnons priorité dans notre quête pour devenir un membre non permanent du Conseil de sécurité en 2020-2021.

Puisque nous avons célébré la Journée internationale Nelson Mandela hier, je voudrais terminer mon intervention en le citant : « Il est très facile de casser et de détruire. Les héros, ce sont ceux qui font la paix et qui bâtissent. » C'est quelque chose que nous, communauté internationale, devons toujours garder à l'esprit.

Le Président (*parle en chinois*) : Il reste un certain nombre d'orateurs sur ma liste. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil de sécurité, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 20.